



**Rapport annuel 2016
sur le prix et la qualité
du service public d'assainissement**



SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	6
1.1	COMPETENCE ET MODALITES DE GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT	6
1.2	LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	11
1.3	LA GESTION DES SERVICES DE COLLECTE DES EAUX USEES AU 31 DECEMBRE 2016	13
2	LES BASSINS DE COLLECTE – EPURATION	14
2.1	BASSIN DE COLLECTE – EPURATION EXONA	14
2.2	BASSIN DE COLLECTE - EPURATION CHAMPCUEIL	16
2.3	BASSIN DE COLLECTE – EPURATION MAROLLES	18
2.4	BASSIN DE COLLECTE - EPURATION BAULNE	20
2.5	BASSIN DE COLLECTE – EPURATION BOISSY LE CUTTE	22
2.6	BASSIN DE COLLECTE – EPURATION BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	24
2.7	BASSIN DE COLLECTE – EPURATION MAISSE	26
2.8	BASSIN DE COLLECTE – EPURATION VERT-LE-GRAND	28
2.9	BASSIN DE COLLECTE – EPURATION LARDY	30
3	DESCRIPTION DES SERVICES	32
3.1	BASSIN, POPULATION ET CONSOMMATION	32
3.1.1	Population	32
3.1.2	Consommation	32
3.1.3	Evolution et répartition graphique	33
3.2	SYSTEMES ET TRAITEMENT	35
3.2.1	Linéaire, patrimoine et desserte	35
3.2.2	STEP EXONA	35
3.2.3	STEP de Champcueil	37
3.2.4	STEP de Marolles	38
3.2.5	STEP de Baulne	39
3.2.6	STEP de Boissy-le-Cutté	40
3.2.7	STEP de Boutigny sur Essonne	41
3.2.8	STEP de Maisse	42
3.2.9	STEP de Vert-Le-Grand	43
3.2.10	STEP de Lardy	44
4	INDICATEURS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT	45
4.1	INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	46
4.1.1	D201.0 Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (par habitant)	46
4.1.2	D202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	46
4.1.3	D203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (par tonne de Matière Sèche)	47

4.1.4	D204.0 Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (en € /m3)	48
4.2	INDICATEURS DE PERFORMANCES	49
4.2.1	P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	49
4.2.2	P202.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (à partir de 2013)	50
4.2.3	P204.3 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies	51
4.2.4	P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	52
4.2.5	P206.3 Conformité des boues évacuées	53
4.2.6	P207.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	54
4.2.7	P251.1 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	54
4.2.8	P252.2 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	55
4.2.9	P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	56
4.2.10	P254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration	57
4.2.11	P255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des EU	57
4.2.12	P256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	59
4.2.13	P257.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	59
4.2.14	P258.1 Taux de réclamations	60
5	TRAVAUX	61
5.1	TRAVAUX REALISES PAR LE SIARCE	61
5.2	PROJETS ET ETUDES A VENIR	62
6	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTE DU SERVICE	63
6.1	LE PRIX DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT - FACTURES TYPES	64
6.1.1	Profil Tarifaire n°1 : Corbeil-Essonnes, Vert-le-petit, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte	65
6.1.2	Profil Tarifaire n°2 : Mennecy	66
6.1.3	Profil Tarifaire n°3 : Ormoy	67
6.1.4	Profil Tarifaire n°4 : Ballancourt sur Essonne	68
6.1.5	Profil Tarifaire n°5 : Saint Germain lès Corbeil	69
6.1.6	Profil Tarifaire n°6 : Champcueil	70
6.1.7	Profil Tarifaire n°7 : Chevannes	71
6.1.8	Profil Tarifaire n°8 : Nainville-les-Roches	72
6.1.9	Profil Tarifaire n°9 : Leudeville	73
6.1.10	Profil Tarifaire n°10 : Saint-Vrain	74
6.1.11	Profil Tarifaire n°11 : Itteville	75
6.1.12	Profil Tarifaire n°12 : Avrainville, Cheptainville, Guibeville, Marolles-en-Hurepoix	76
6.1.13	Profil Tarifaire n°13 : Baulne, La Ferté-Alais, Cerny, Guigneville/E, D'Huisson-Longueville, Orveau	77
6.1.14	Profil Tarifaire n°14 : Boissy-le-Cutté	78
6.1.15	Profil Tarifaire n°15 : Boutigny/E, Vayres/E	79
6.1.16	Profil Tarifaire n°16 : Courdimanche	80
6.1.17	Profil Tarifaire n°17 : Maisse	81
6.1.18	Profil Tarifaire n°18 : Gironville/E, Prunay/E, Buno-Bonnevaux, Boigneville	82
6.1.19	Profil Tarifaire n°19 : Vert-le-Grand	83
6.1.20	Profil Tarifaire n°20 : Bouray/Juine, Janville/Juine, Lardy	84
6.2	LE PRIX DE L'EAU - LES RECETTES ASSOCIEES	86
7	L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	89

7.1	LE PERIMETRE _____	89
7.2	DESCRIPTIF DE L'ANC _____	90
7.3	BILAN DES INSTALLATIONS _____	91
7.4	TARIFS ET RECETTES _____	92
7.4.1	Tarif du contrôle de l'assainissement non collectif _____	92
7.4.2	Recettes d'exploitation du service _____	92

1 INTRODUCTION

1.1 COMPETENCE ET MODALITES DE GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le SIARCE, Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau, est un syndicat à la carte qui regroupe 68 communes réparties sur trois départements : l'Essonne (91), le Loiret (45) et la Seine-et-Marne (77). Il assure de manière optionnelle, comme ses statuts l'y autorise les compétences :

- **collecte des eaux usées,**
- **transport des eaux usées,**
- **traitement des eaux usées,**
- **collecte et traitement des eaux pluviales,**
- **gestion du service public d'assainissement non collectif.**

L'exploitation du service d'assainissement collectif, s'effectue essentiellement au travers de contrats de délégation de service public tandis que le service d'assainissement non collectif est géré par les services du SIARCE.

Le SIARCE est responsable des investissements. Il assure au quotidien le suivi technique et financier et la bonne exécution des différents contrats d'affermage. Le SIARCE assure la gestion et le suivi de 11 contrats de délégation de service public pour cette compétence. Sept de ces contrats ont été signés avec la Société des Eaux de l'Essonne (SEE, filiale de Lyonnaise des Eaux) et les 4 autres avec la Société des Eaux de Melun (SEM, filiale de Veolia).

Pour l'ensemble de ces contrats, le délégataire est chargé de l'entretien des installations, du renouvellement des canalisations pour toute longueur inférieure à 6 mètres et du renouvellement des parties électromécaniques des ouvrages. Il assure également l'ensemble des relations avec les abonnés.

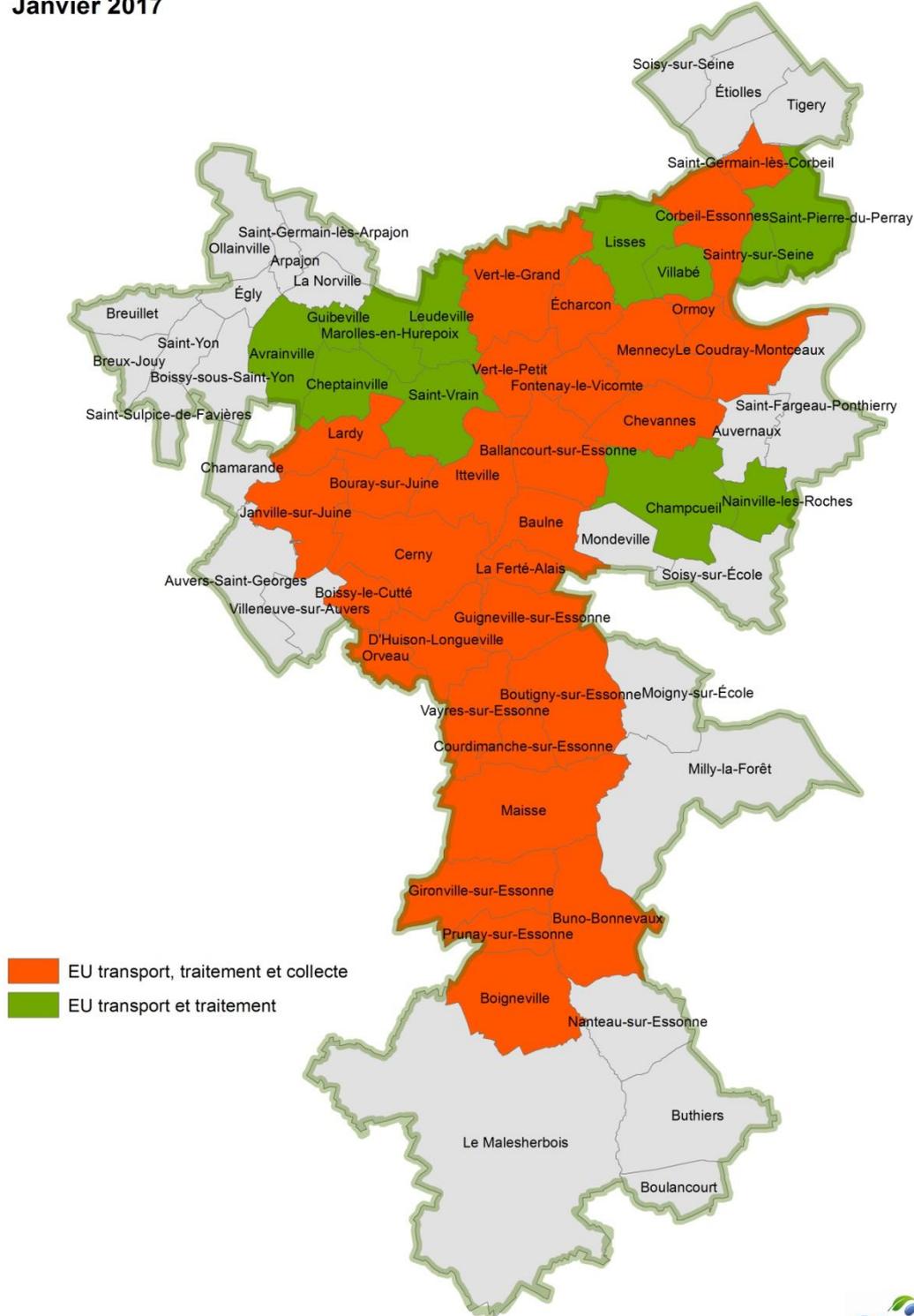
Par ailleurs pour l'année 2016, le SIARCE assure, par le biais de marché de prestation de services, la gestion en régie directe, la collecte des eaux usées pour une commune et la collecte et le traitement des eaux pluviales de douze communes.

Dans le cadre des marchés de prestation, les titulaires sont chargés de l'entretien des installations et du renouvellement des parties électromécaniques des ouvrages.

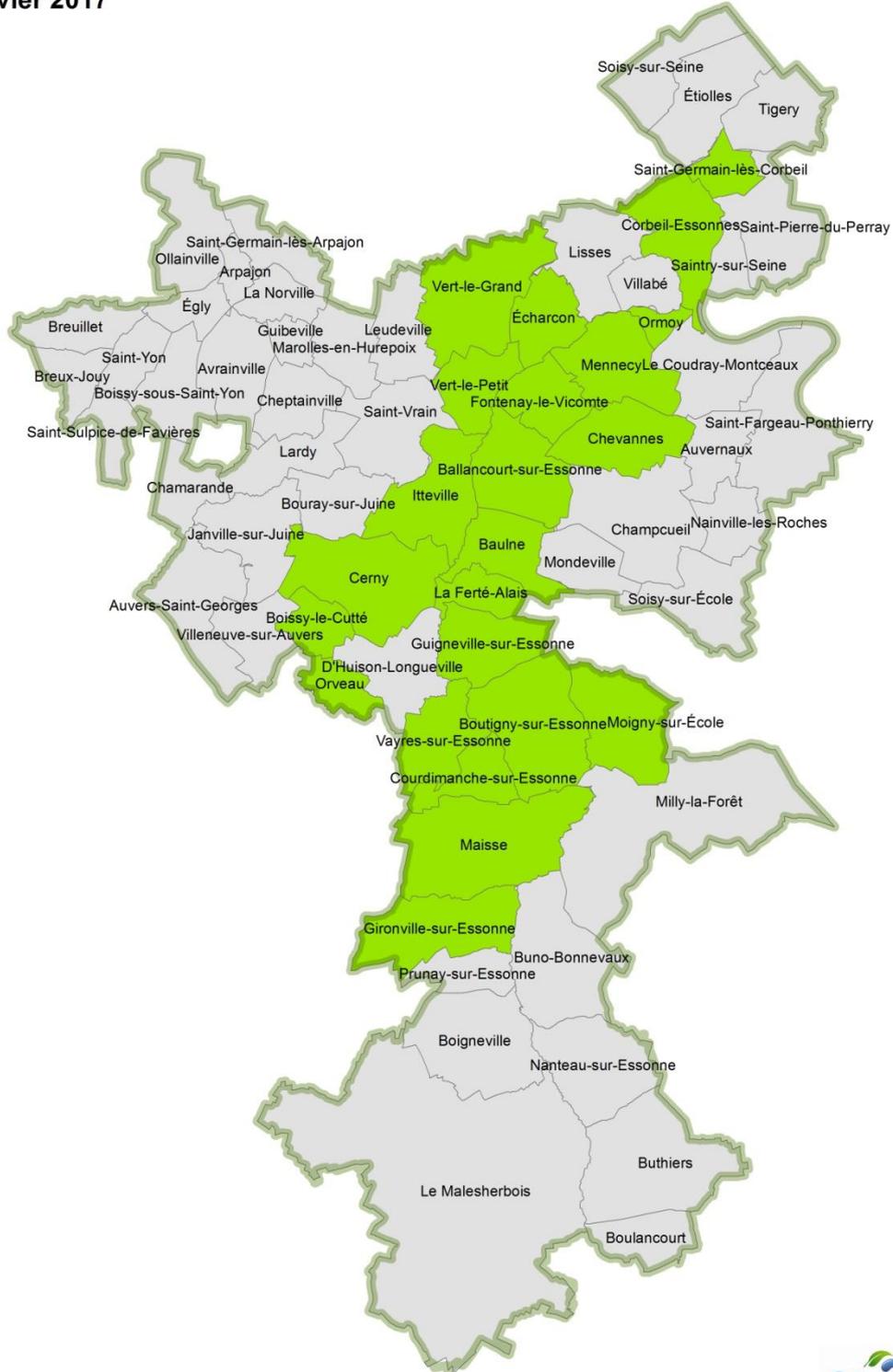
BASSINS DE COLLECTE - EPURATION	COMPETENCES au 1 ^{er} janvier 2017			
	EU Collecte	EU Transport Traitement	EP	ANC
BCE EXONA	Corbeil-Essonnes, Mennecy, Vert-Le-Petit, Fontenay-le-Vicomte, Ballancourt, Ormoy, Echarcon, Saint Germain-lès-Corbeil	Corbeil-Essonnes, Mennecy, Vert-Le-Petit, Ormoy, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, Ballancourt, Lisses (partiel), Saintry/S (partiel), Saint Pierre du Perray (partiel)	Corbeil-Essonnes, Mennecy, Vert-Le-Petit, Ormoy, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, Ballancourt, Echarcon, Saint Germain-lès-Corbeil	Corbeil-Essonnes, Mennecy, Vert-Le-Petit, Ormoy, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, Ballancourt, Echarcon, Saint Germain-lès-Corbeil
BCE CHAMPCUEIL	Chevannes	Chevannes, Champcueil et Nainville-les-Roches	Chevannes	-
BCE MAROLLES*	Itteville	Marolles, Saint-Vrain, Cheptainville, Leudeville, Avrainville, Guibeville, Itteville*	Itteville	Marolles, Saint-Vrain, Cheptainville, Leudeville, Avrainville, Guibeville,* Itteville
BCE BAULNE	Baulne, La Ferté-Alais, Cerny, Guigneville/E, D'Huison-Longueville, Orveau	Baulne, La Ferté-Alais, Cerny, Guigneville/E, D'Huison-Longueville, Orveau	Cerny, La Ferté-Alais, Baulne, Guigneville/E, Orveau	Baulne, La Ferté-Alais, Cerny, Guigneville/E, D'Huison-Longueville, Orveau
BOISSY LE CUTTE	Boissy le Cutté	Boissy le Cutté	Boissy le Cutté	Boissy le Cutté
BCE BOUTIGNY/E	Boutigny, Vayres/E, Courdimanche	Boutigny, Vayres/E, Courdimanche	Boutigny, Vayres/E, Courdimanche	
BCE MAISSE	Maisse, Gironville/E, Prunay/E, Buno-Bonnevaux, Boigneville	Maisse, Gironville/E, Prunay/E, Buno-Bonnevaux, Boigneville	Maisse, Gironville/E	Maisse
VERT LE GRAND	Vert le Grand	Vert le Grand	Vert le Grand	Vert le Grand
BCE LARDY*	Lardy, Bouray, Janville *	Lardy, Bouray, Janville *		Lardy, Bouray, Janville*
MOIGNY SUR ECOLE			Moigny/E	
AUVERNAUX				Auvernaux

*Compétences 2017

**Compétence Assainissement
Eaux Usées (EU)
Janvier 2017**



**Compétence Assainissement
Eaux Pluviales (EP)
Janvier 2017**



1.2 LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

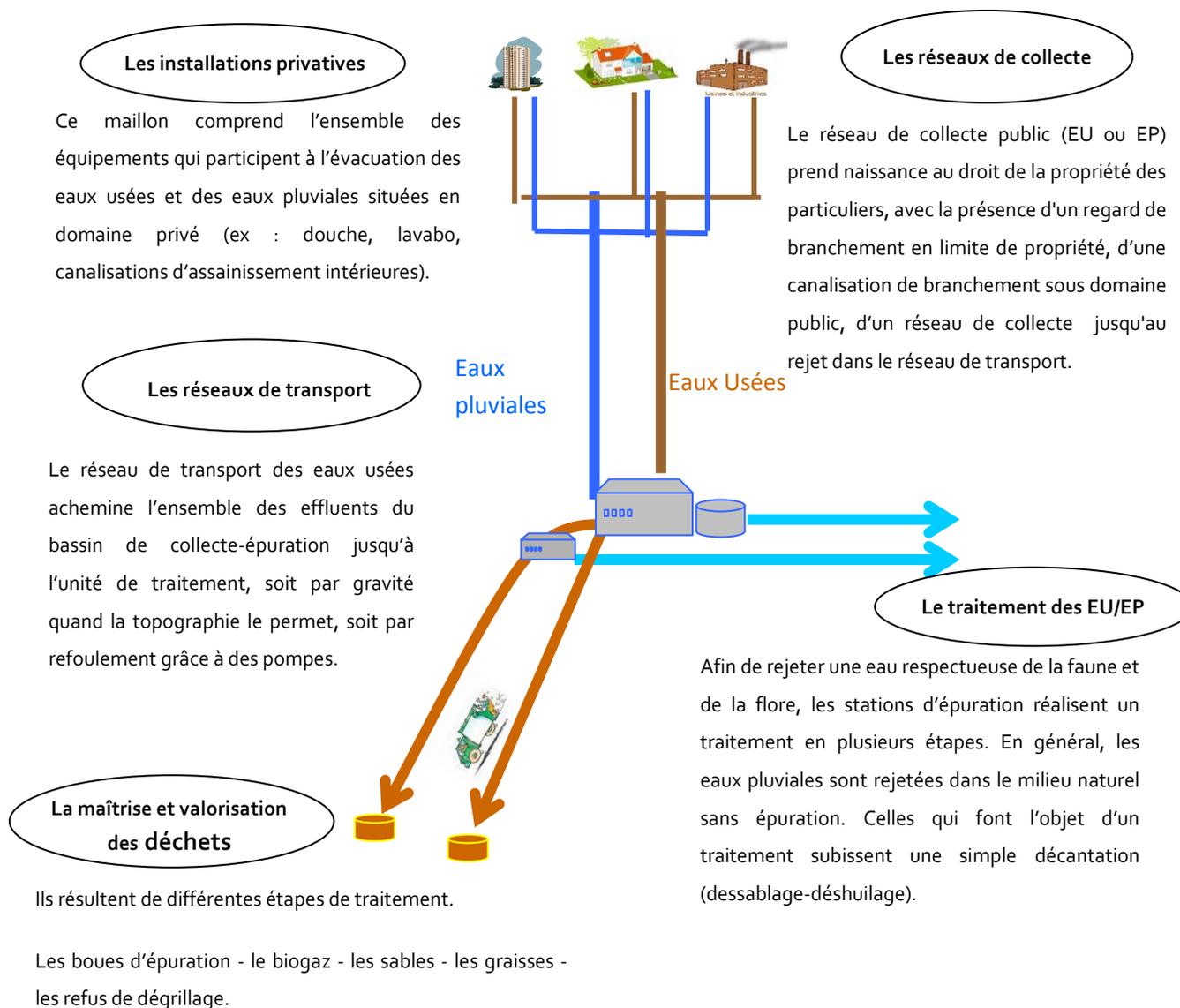
Qu'est ce qu'un système d'assainissement ?

Un système d'assainissement regroupe plusieurs étapes spécifiques mais interconnectées qui sont nécessaires pour rejeter au milieu naturel, une eau traitée. Ce système d'assainissement est une chaîne dont chacune des étapes est un maillon. Il existe cinq maillons essentiels présentés à la page suivante.

Il est impératif de considérer ce système comme un ensemble et de ne pas dissocier : les rejets des **Installations privatives**, la **Collecte**, le **Transport**, le **Traitement** et la gestion des **Déchets** qui constituent des étapes complémentaires dans un **système global**.

Il faut distinguer le réseau unitaire où les eaux usées et les eaux pluviales sont collectées dans les mêmes canalisations, du réseau séparatif où les canalisations sont distinctes.

Les réseaux gérés par le SIARCE sont de type séparatifs.



Les installations privées

Ce maillon comprend l'ensemble des équipements qui participent à l'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales situées en domaine privé (ex : douche, lavabo, canalisations d'assainissement intérieures).

Les réseaux de collecte

Le réseau de collecte public (EU ou EP) prend naissance au droit de la propriété des particuliers, avec la présence d'un regard de branchement en limite de propriété, d'une canalisation de branchement sous domaine public, d'un réseau de collecte jusqu'au rejet dans le réseau de transport.

Les réseaux de transport

Le réseau de transport des eaux usées achemine l'ensemble des effluents du bassin de collecte-épuration jusqu'à l'unité de traitement, soit par gravité quand la topographie le permet, soit par refoulement grâce à des pompes.

Le traitement des EU/EP

Afin de rejeter une eau respectueuse de la faune et de la flore, les stations d'épuration réalisent un traitement en plusieurs étapes. En général, les eaux pluviales sont rejetées dans le milieu naturel sans épuration. Celles qui font l'objet d'un traitement subissent une simple décantation (dessablage-déshuilage).

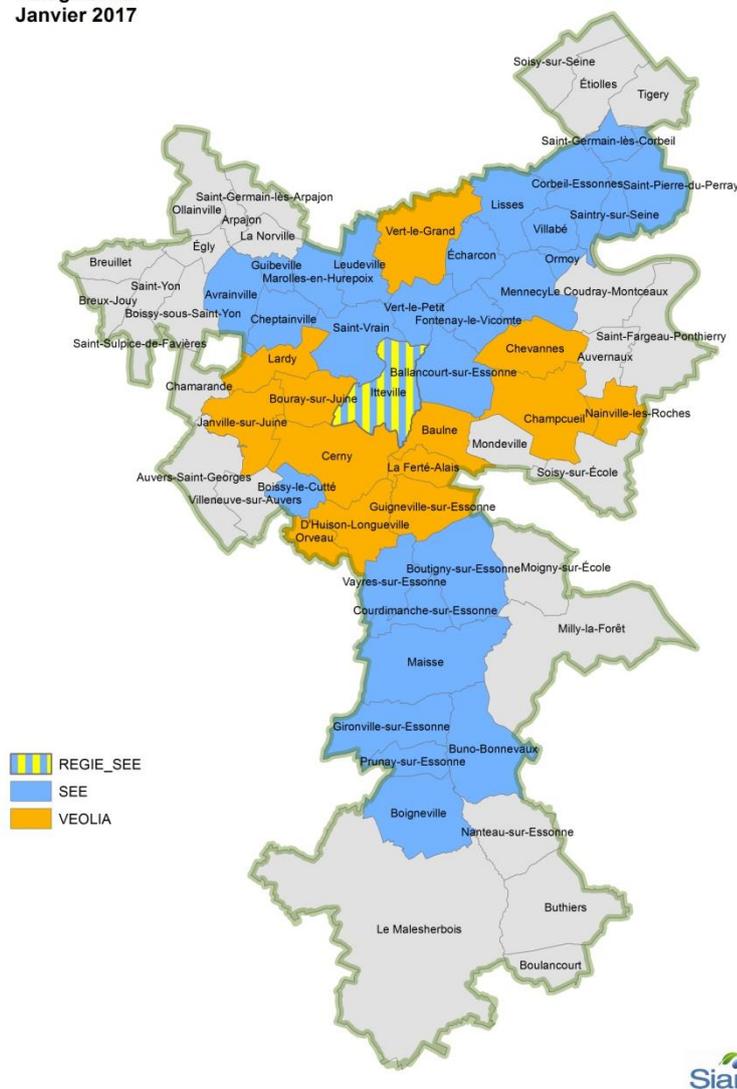
La maîtrise et valorisation des déchets

Ils résultent de différentes étapes de traitement.

Les boues d'épuration - le biogaz - les sables - les graisses - les refus de dégrillage.

1.3 LA GESTION DES SERVICES DE COLLECTE DES EAUX USEES AU 31 DECEMBRE 2016

Compétence Assainissement Eaux Usées
Déléguataires
Janvier 2017



La nature de la compétence assainissement c'est :

➤ L'exploitation du service

Cela comprend la surveillance, le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement fonctionnel des ouvrages, mais aussi les relations avec les usagers (renseignements, conseils, réclamations, ...). La facturation est assurée par le gestionnaire du service de l'eau potable.

• Les travaux nécessaires au fonctionnement du service

Le délégataire, ou le prestataire, a en charge tous les travaux d'entretien et de réparations courantes qui sont des opérations normales de maintien en état des installations du service.

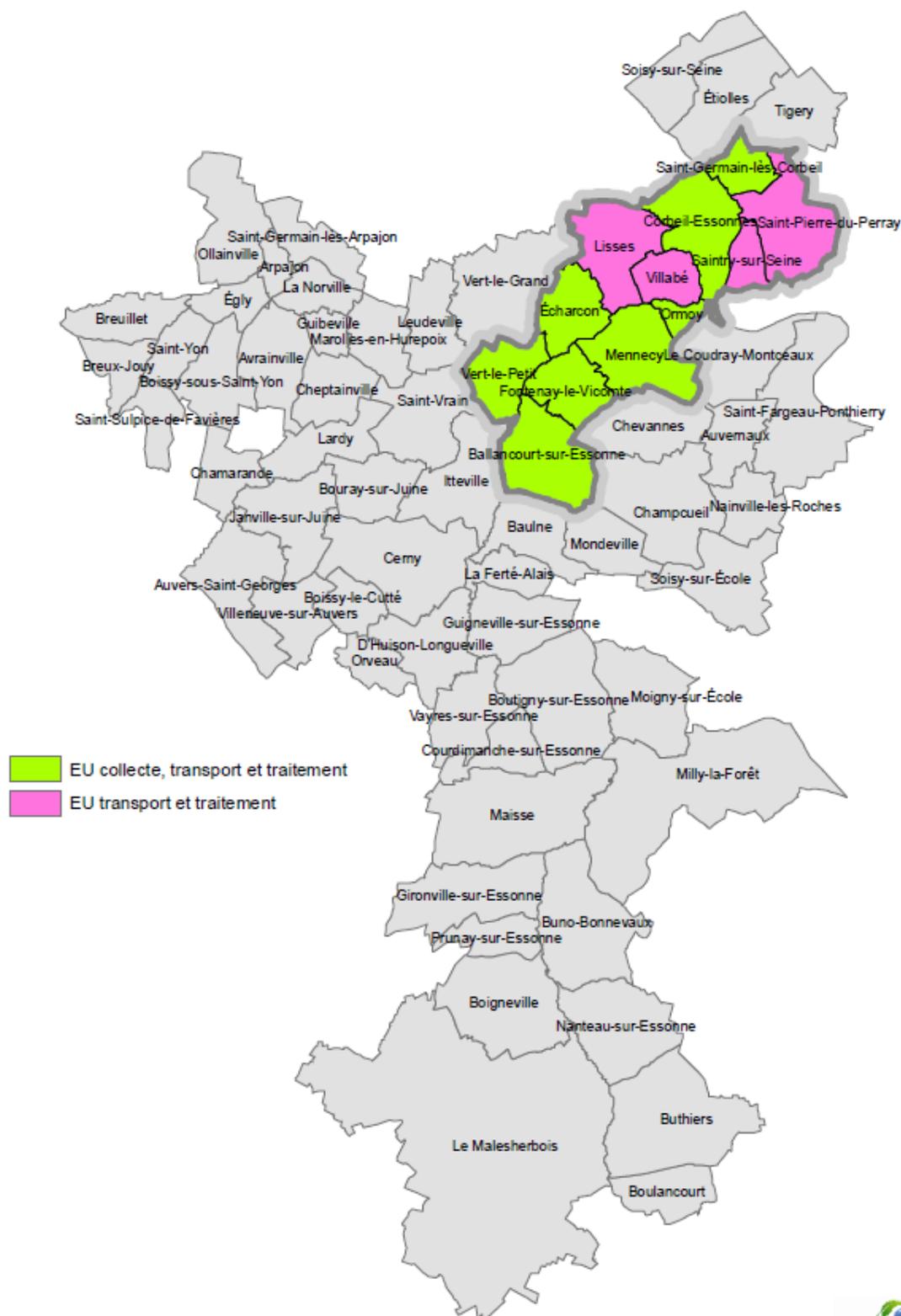
Ces travaux comprennent également toutes les opérations de nettoyage. Le délégataire a en charge le renouvellement des matériels électromécaniques des postes de relevage et des stations d'épuration, ouvrages accessoires, et des systèmes de télégestion, télésurveillance et mesures

Les travaux d'investissement, de renouvellement et d'extension sont réalisés par le SIARCE.

Les charges correspondant à ces travaux sont prises en compte dans le prix payé par l'utilisateur.

2 LES BASSINS DE COLLECTE - EPURATION

2.1 BASSIN DE COLLECTE - EPURATION EXONA



La gestion de ce bassin est assurée par **deux contrats de DSP** gérés par le SIARCE :

○ **Contrat « EXONA »**

Délégataire : Société des Eaux de l'Essonne (SEE)

- Début : 01/01/2012 - Fin : 31/12/2021
- Avenant 1 : 01/08/2013
- Avenant 2 : 28/08/2015 (extension du périmètre à Ormoy et Ballancourt)
- Avenant 3 : 01/01/2017 (Intégration nouveau ouvrage EU + EP ; ajustement des prestations d'exploitation ; mise à jour du programme technique de renouvellement de la STEP et PR ; mise à jour des indices de révision des prix)

Périmètre affermé :

- transport et traitement des eaux usées à la station d'épuration « Exona »
- collecte des eaux usées et des eaux pluviales des communes de Corbeil-Essonnes, Mennecy, Vert-Le-Petit, Fontenay-le-Vicomte, Ballancourt sur Essonne, Ormoy et Echarcon

○ **Contrat sur la commune de Saint Germain-Lès-Corbeil**

Délégataire : Société des Eaux de l'Essonne (SEE)

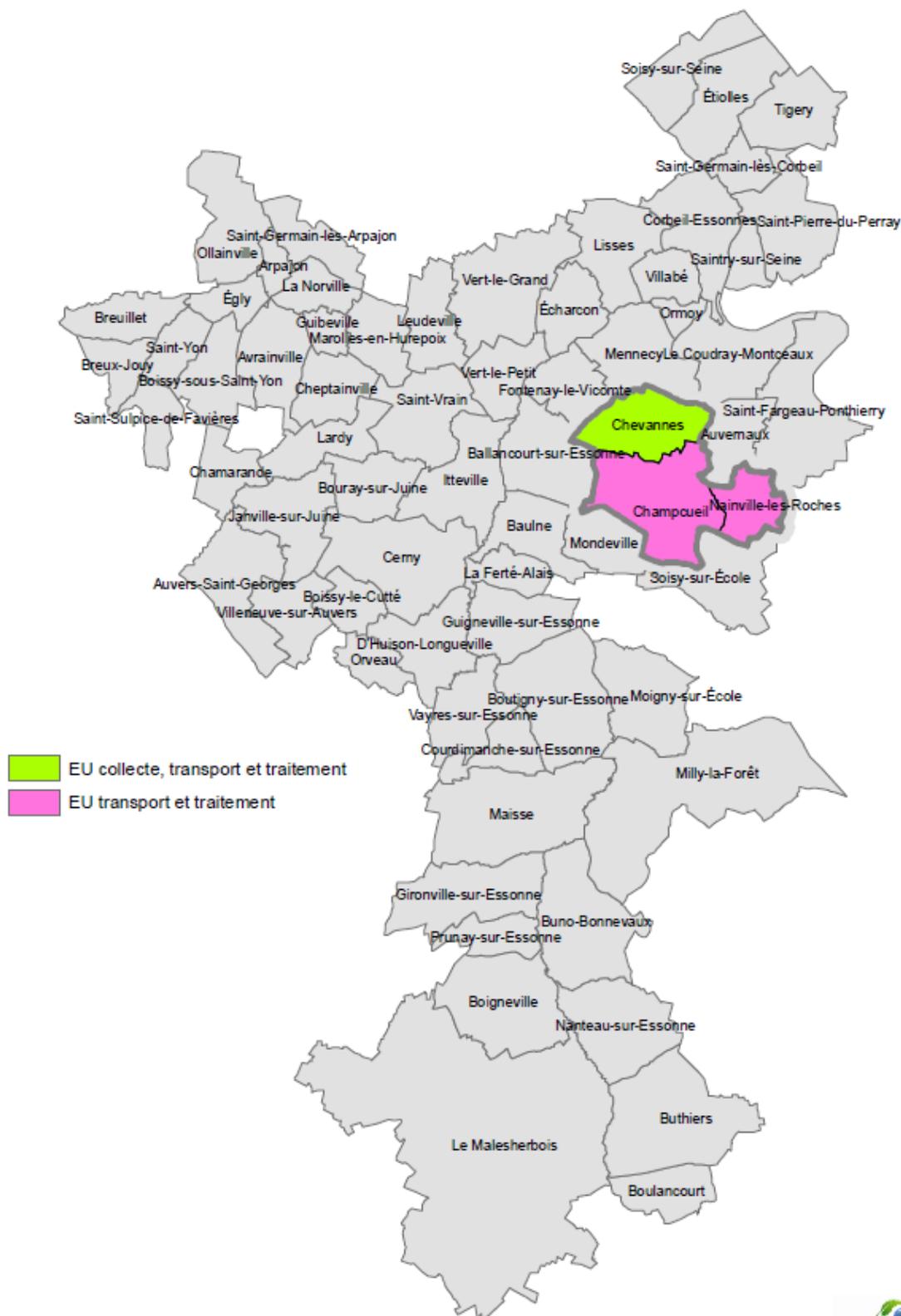
- Début : 01/10/2012 - Fin : 30/09/2022

Périmètre affermé :

- Collecte des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Saint-Germain-Lès-Corbeil

2.2 BASSIN DE COLLECTE - EPURATION CHAMPCUEIL

Ce bassin comporte les communes de Chevannes, Champcueil et Nainville-les-Roches.



La gestion de ce bassin est assurée par :

○ **un contrat de DSP :**

Délégataire : Veolia

- Début : 07/12/2015 - Fin : 31/12/2025

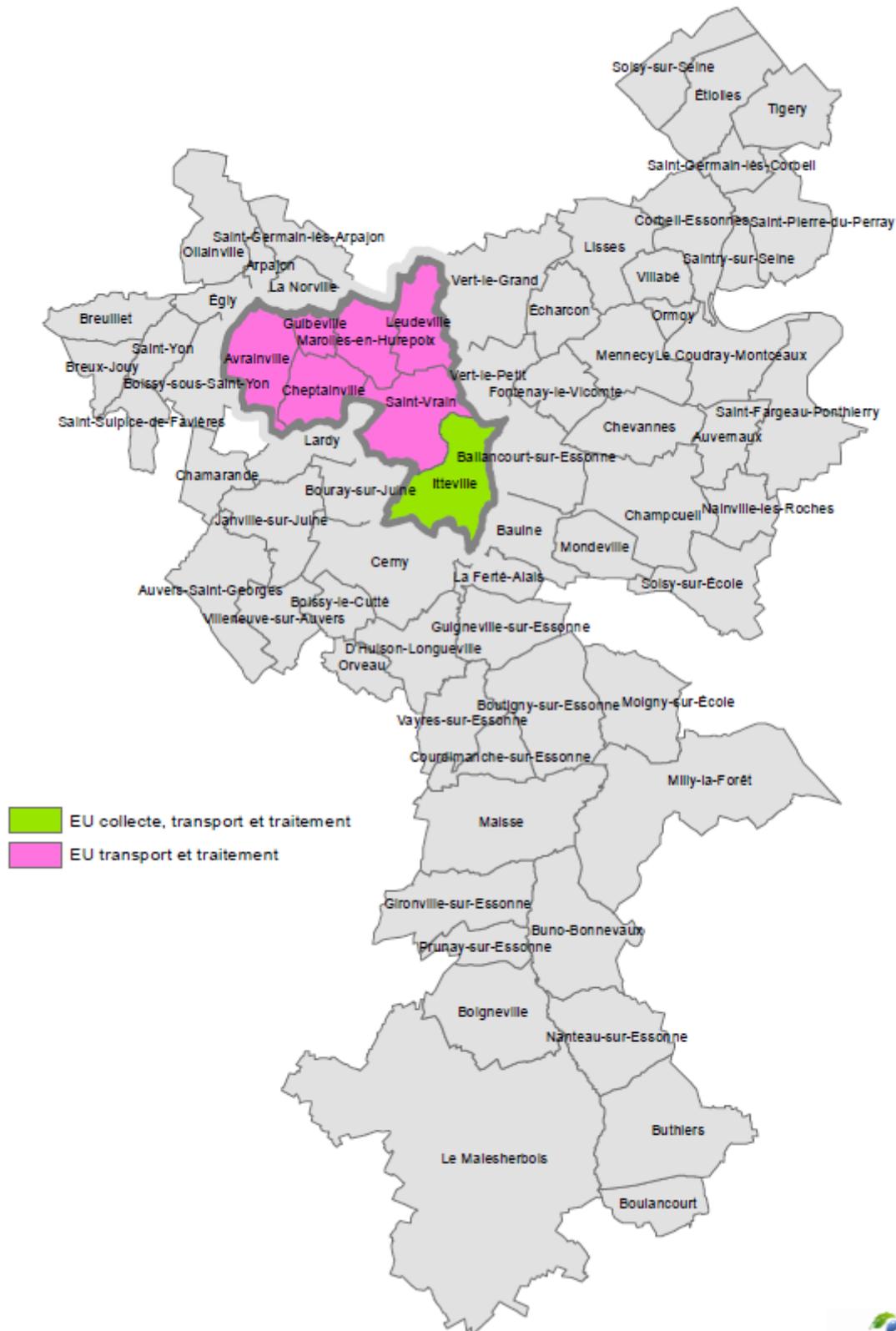
Périmètre affermé :

- transport et traitement des eaux usées à la station d'épuration du Plateau de Champcueil de l'ensemble des communes du bassin de collecte épuration (cf. carte ci-dessus) et la collecte des eaux usées sur la commune de Chevannes.

○ **Deux marchés de prestation de service** permettant d'assurer la collecte et le traitement des eaux pluviales de la commune de Chevannes

- Attributaires : SNAVEB et EMU

2.3 BASSIN DE COLLECTE – EPURATION MAROLLES



La gestion de ce bassin est assurée par :

- **un marché de prestation de service** permettant d'assurer le transport des eaux usées sur le bassin jusqu'au 30/09/2016 :
 - Attributaire : Véolia
- **un marché de prestation de service** permettant d'assurer l'exploitation de la station d'épuration jusqu'au 30/09/2016 :
 - Attributaire : Société des Eaux de l'Essonne

- **un contrat de DSP :**

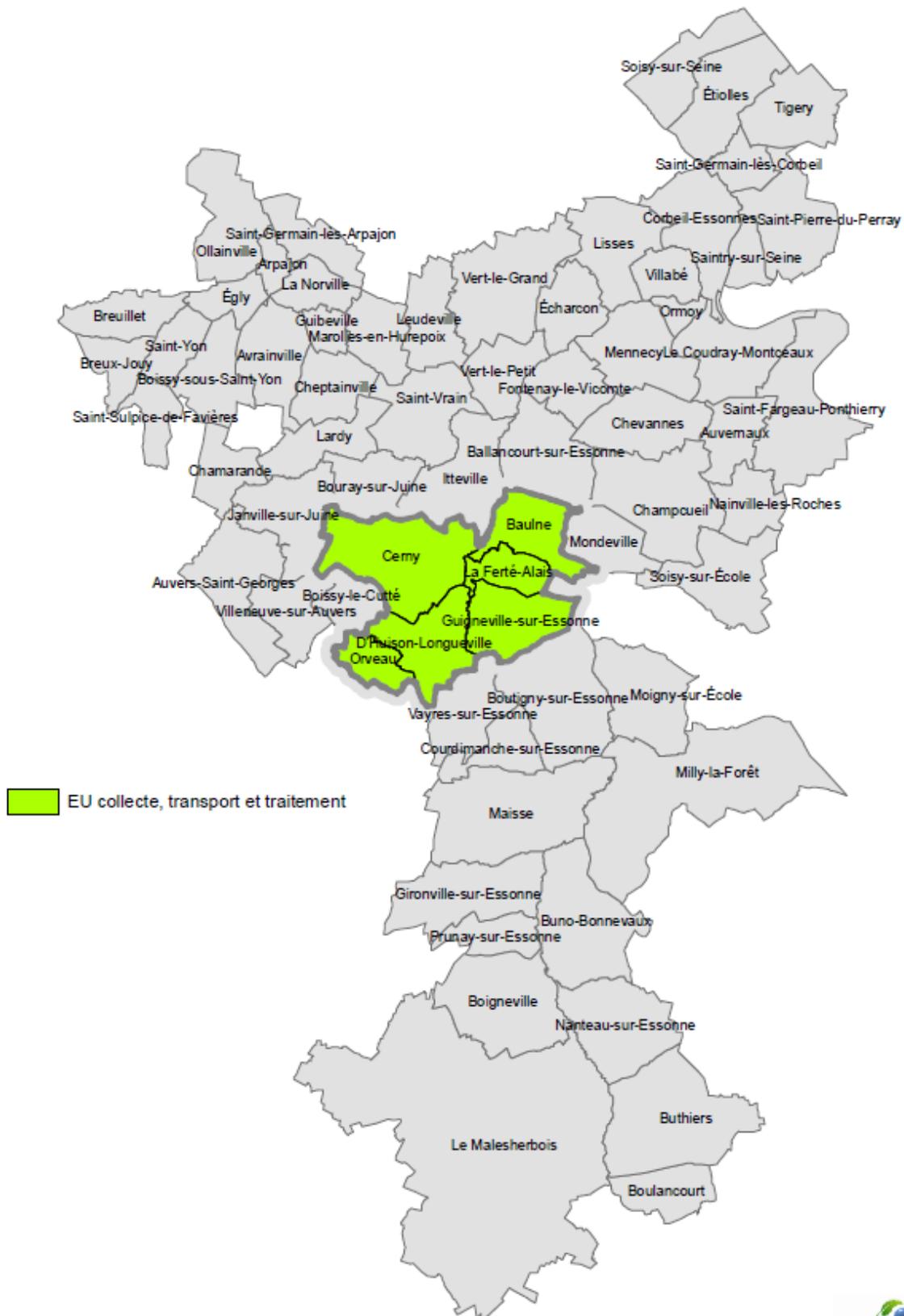
Déléataire : SEE

- Début : 01/10/2016 - Fin : 30/09/2024

Périmètre affermé :

- transport et traitement des eaux usées à la station d'épuration de Marolles-Saint-Vrain de l'ensemble des communes du bassin de collecte épuration (cf. carte ci-dessus)
- **un marché de prestation de service** permettant d'assurer la collecte des eaux usées et des eaux pluviales sur la commune d'Itteville
 - Attributaire : SANITRA
- **un marché de prestation de service** permettant la maintenance des équipements électriques et électromécaniques des stations de pompage sur la commune d'Itteville.
 - Attributaire : EMU

2.4 BASSIN DE COLLECTE - EPURATION BAULNE



La gestion de ce bassin est assurée par :

○ **un contrat de DSP :**

Délégataire : Veolia

- Début : 01/01/2007 - Fin : 31/12/2018
- Avenant 1 : 04/10/16 (nouveau patrimoine)

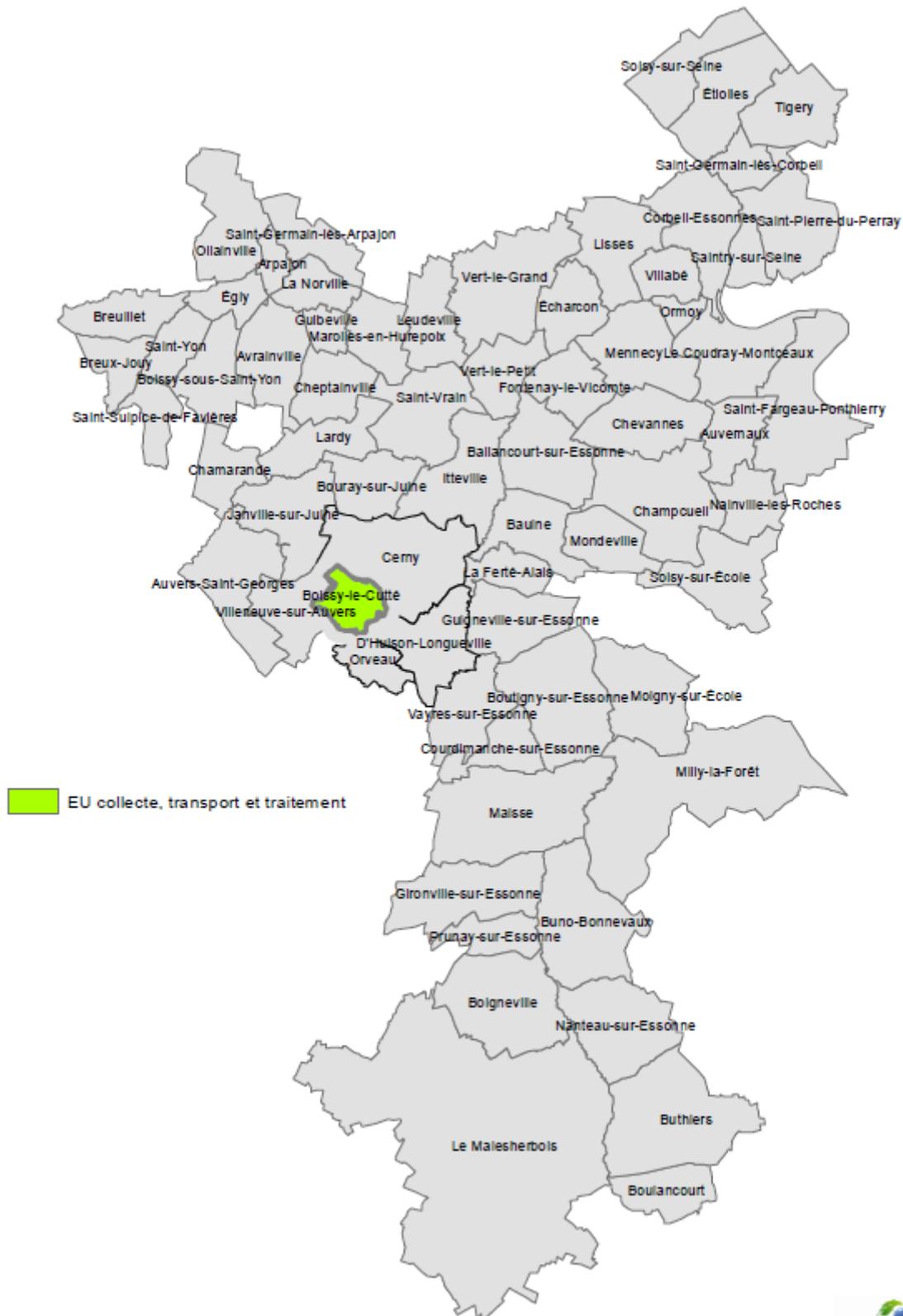
Périmètre affermé :

- la collecte, le transport et le traitement des eaux usées à la station d'épuration de Baulne de l'ensemble des communes du bassin (cf. carte ci-contre).

○ **deux marchés de prestation de service** permettant d'assurer la collecte et le traitement des eaux pluviales des communes de Cerny, La Ferté-Alais, Baulne, Guigneville/Essonne et Orveau

- Attributaires : SNAVEB et Pierre Antoine Paysage/Dufay Mandre

2.5 BASSIN DE COLLECTE – EPURATION BOISSY LE CUTTE



La gestion de ce bassin est assurée par :

○ **un contrat de DSP :**

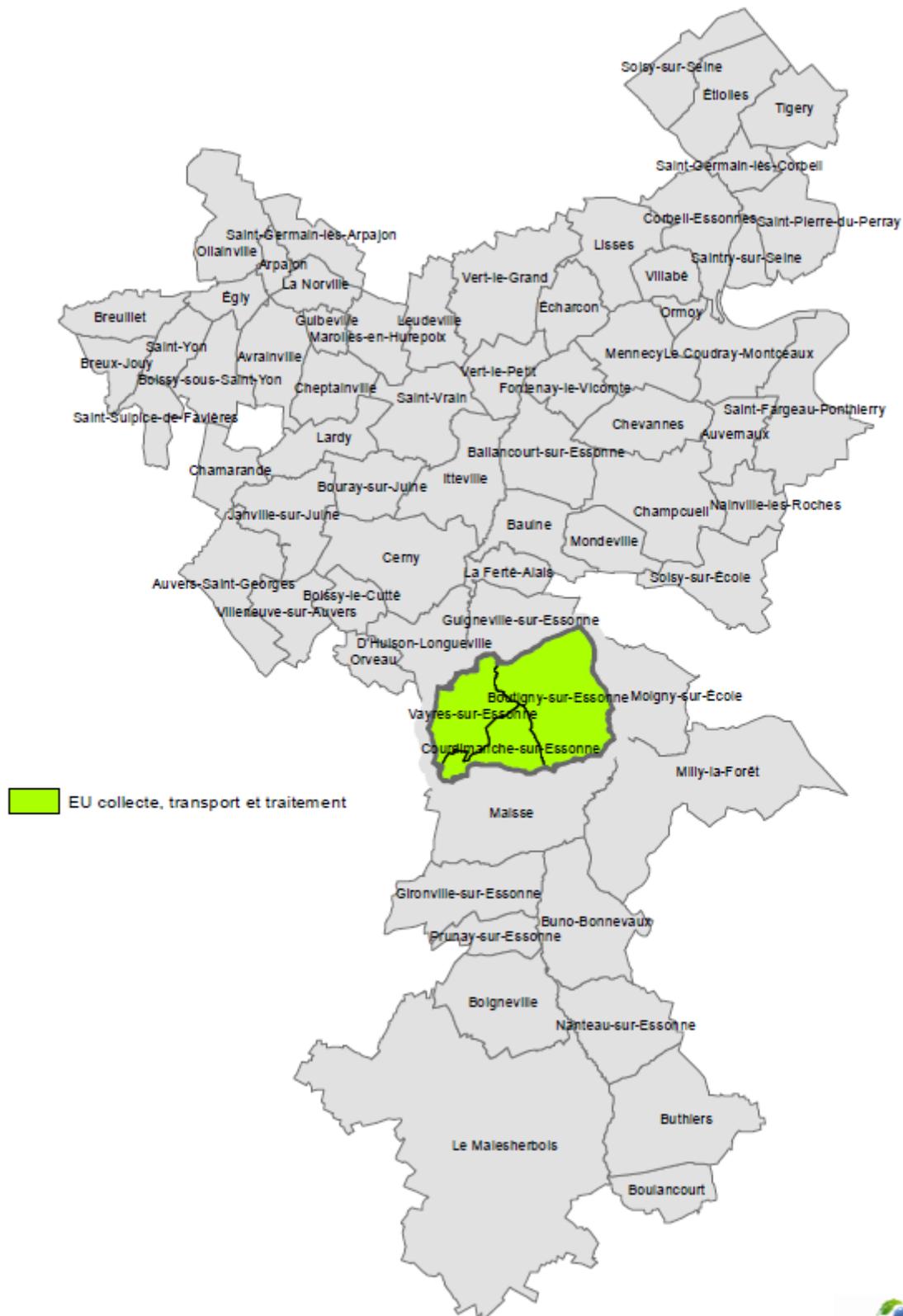
Délégataire : Société des Eaux de l'Essonne (SEE) Début : 01/07/2007 - Fin : 30/06/2018

- Avenant 1 : 28/08/2015 (évolution réglementaire, nouveau patrimoine)
- Avenant 2 : 01/05/2016 (nouveau patrimoine, prolongation d'un an du contrat)

Périmètre affermé :

- la collecte, le transport et le traitement des eaux usées à la station d'épuration de Boissy le Cutté
- la collecte des eaux pluviales de la commune de Boissy le Cutté

2.6 BASSIN DE COLLECTE – EPURATION BOUTIGNY-SUR-ESSONNE



La gestion de ce bassin est assurée par :

○ **un contrat de DSP :**

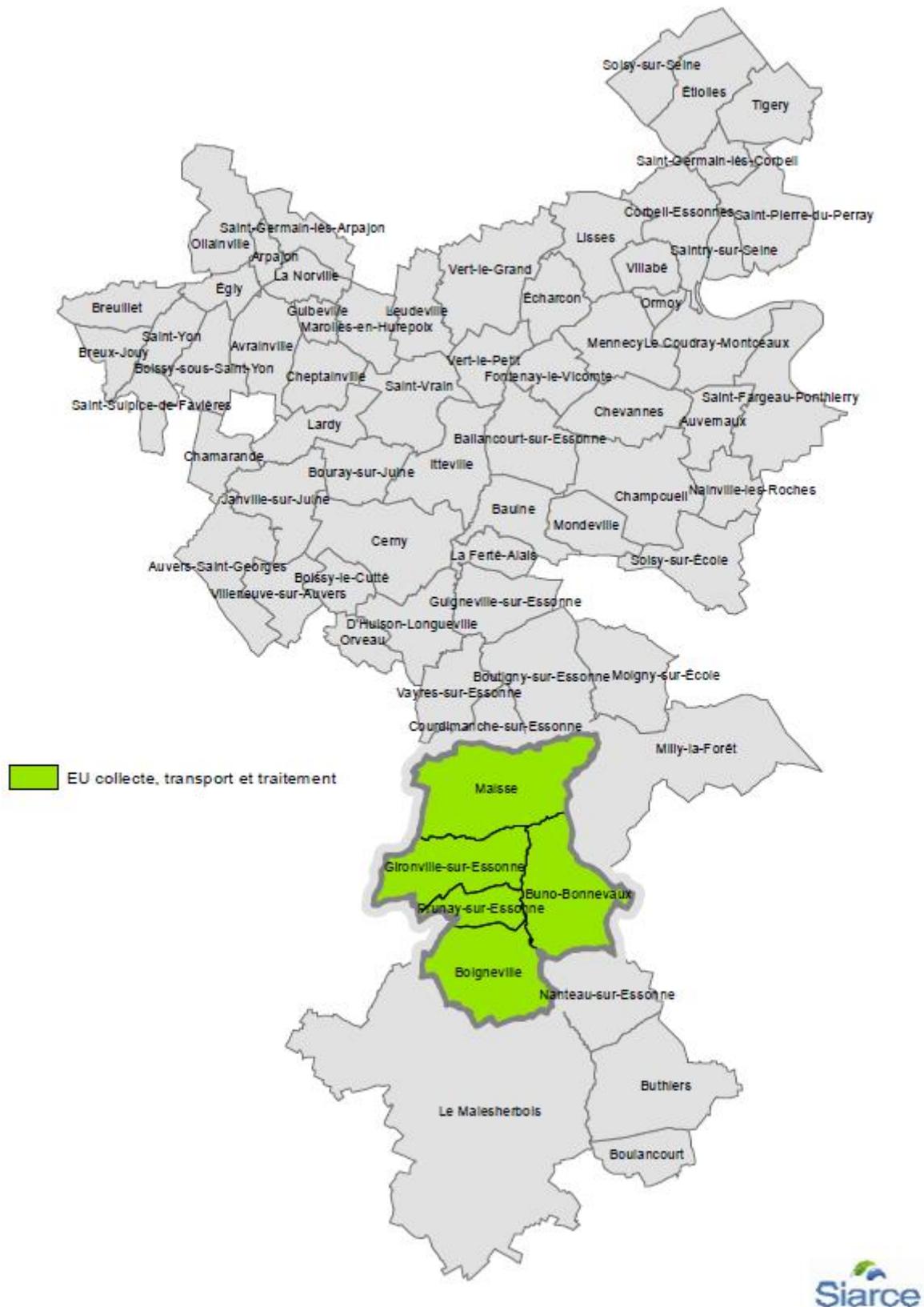
Déléataire : Société des Eaux de l'Essonne (SEE)

- Début : 01/01/2012 - Fin : 31/12/2021
- Avenant 1 : 04/12/2013 (évolution réglementaire)

Périmètre affermé :

- la collecte, le transport et le traitement des eaux usées à la station d'épuration de Boutigny-sur-Essonne des communes de Boutigny et Vayres (cf. carte ci-dessus).
 - La collecte et le traitement des eaux pluviales sur Boutigny et Vayres/Essonne.
- **un marché de prestation de service** permettant d'assurer la collecte des eaux usées de la commune de Courdimanche-sur-Essonne.
- Attributaire : Société des Eaux de l'Essonne (SEE)
- **un marché de prestation de service** permettant d'assurer la collecte et le traitement des eaux pluviales de la commune de Courdimanche
- Attributaire : SNAVEB

2.7 BASSIN DE COLLECTE – EPURATION MAISSE



La gestion de ce bassin est assurée par :

○ **un contrat de DSP :**

Délégataire : Société des Eaux de l'Essonne (SEE)

- Début : 01/07/2013 - Fin : 30/06/2025
- Avenant 1 : 10/11/2015 (épaisseur de boues, plan de renouvellement)

Périmètre affermé :

- le transport et le traitement des eaux usées à la station d'épuration de Maisse de l'ensemble des communes du bassin (cf. carte ci-dessus)
- La collecte des eaux usées de la commune de Maisse

○ **un contrat de DSP :**

Délégataire : Société des Eaux de l'Essonne (SEE)

- Début : 01/07/2013 - Fin : 30/06/2025

Périmètre affermé :

- Collecte des eaux usées des communes de Gironville-sur-Essonne, Prunay-sur-Essonne, Buno-Bonnevaux et Boigneville

○ **un marché de prestation de service** permettant d'assurer la collecte et le transport des eaux usées des communes du bassin, en complément du contrat de DSP,

- Attributaires : SNAVEB et EMU

○ **in marché de prestation de service** permettant d'assurer la collecte et le traitement des eaux pluviales des communes de Gironville-sur-Essonne et Maisse.

- Attributaires : SNAVEB et EMU

La gestion de ce bassin est assurée par :

○ **un contrat de DSP :**

Délégataire : Véolia

- Début : 01/01/2001 - Fin : 31/01/2017
- Avenant 1 : 04/12/2009 (nouveau patrimoine – 4 postes)
- Avenant 2 : 04/11/2015 (nouvelle station d'épuration, prolongation d'un an et un mois)

Périmètre affermé :

- la collecte, le transport et le traitement des eaux usées à la station d'épuration de Vert-le-Grand (cf. carte ci-dessus).

○ **un marché de prestation de service** permettant d'assurer la collecte et le traitement des eaux pluviales :

- Attributaire : Veolia

Pour 2017,

○ **un contrat de DSP :**

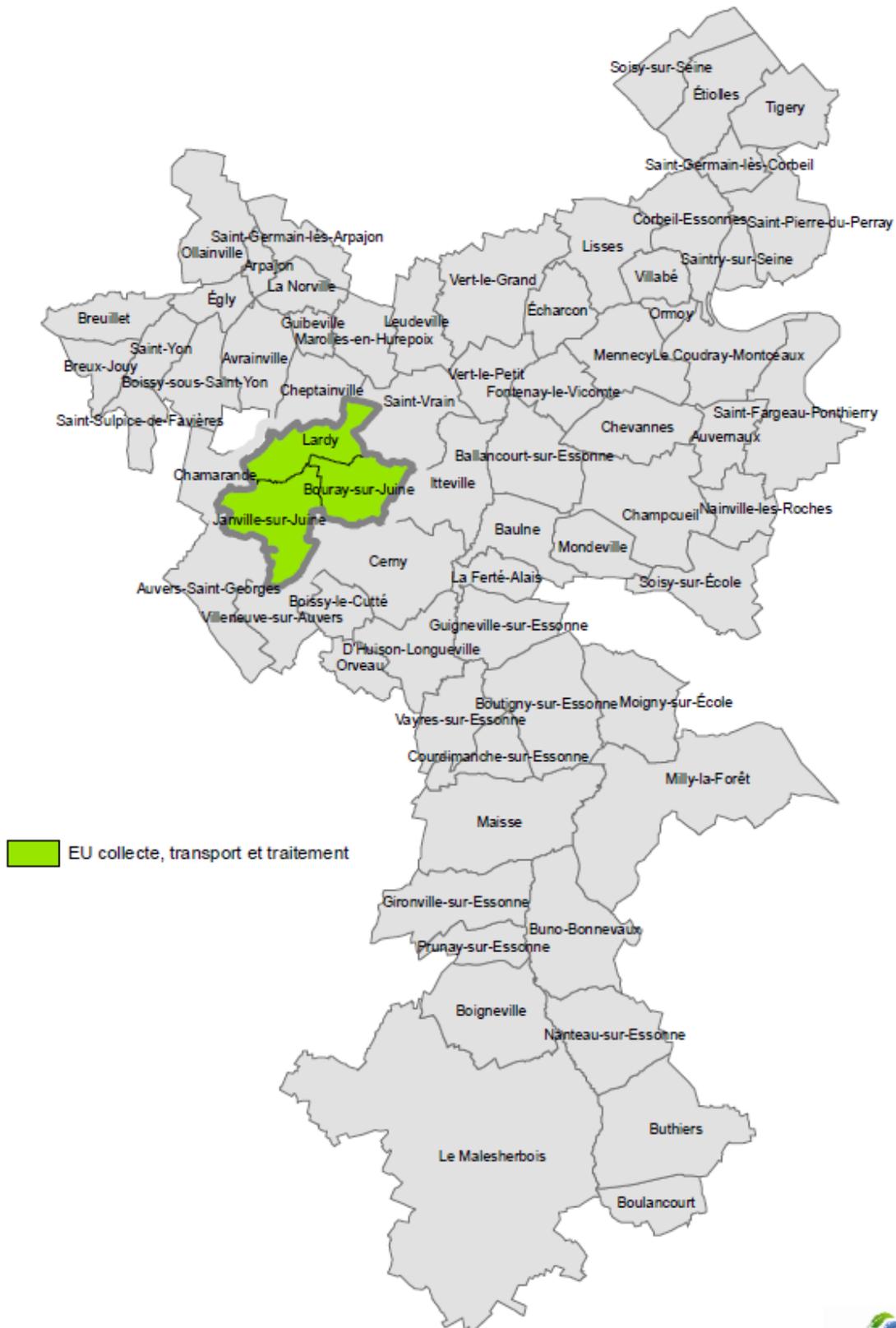
Délégataire : Véolia

- Début : 01/02/2017 - Fin : 31/01/2027

Périmètre affermé :

- la collecte, le transport et le traitement des eaux usées à la station d'épuration de Vert-le-Grand (cf. carte ci-dessus).
- la collecte des eaux pluviales de la commune de Vert-le-Grand

2.9 BASSIN DE COLLECTE – EPURATION LARDY



La gestion de ce bassin est assurée par :

○ **un contrat de DSP :**

Déléataire : Véolia

- Début : 11/02/2001 - Fin : 31/12/2016

Périmètre affermé :

- la collecte, le transport et le traitement des eaux usées à la station d'épuration de Lardy (cf. carte ci-dessus) pour les communes de Bouray/Juine, Lardy, Janville/Juine, le hameau de Boinveau à Cerny et le lotissement Orme de la Prévoté à Saint Vrain

Pour 2017,

○ **un contrat de DSP :**

Déléataire : Véolia

- Début : 01/01/2017 - Fin : 31/12/2029

Périmètre affermé :

- la collecte, le transport et le traitement des eaux usées à la station d'épuration de Lardy (cf. carte ci-dessus) pour les communes de Bouray/Juine, Lardy, Janville/Juine, le hameau de Boinveau à Cerny et le lotissement Orme de la Prévoté à Saint Vrain

3 DESCRIPTION DES SERVICES

3.1 BASSIN, POPULATION ET CONSOMMATION

3.1.1 Population

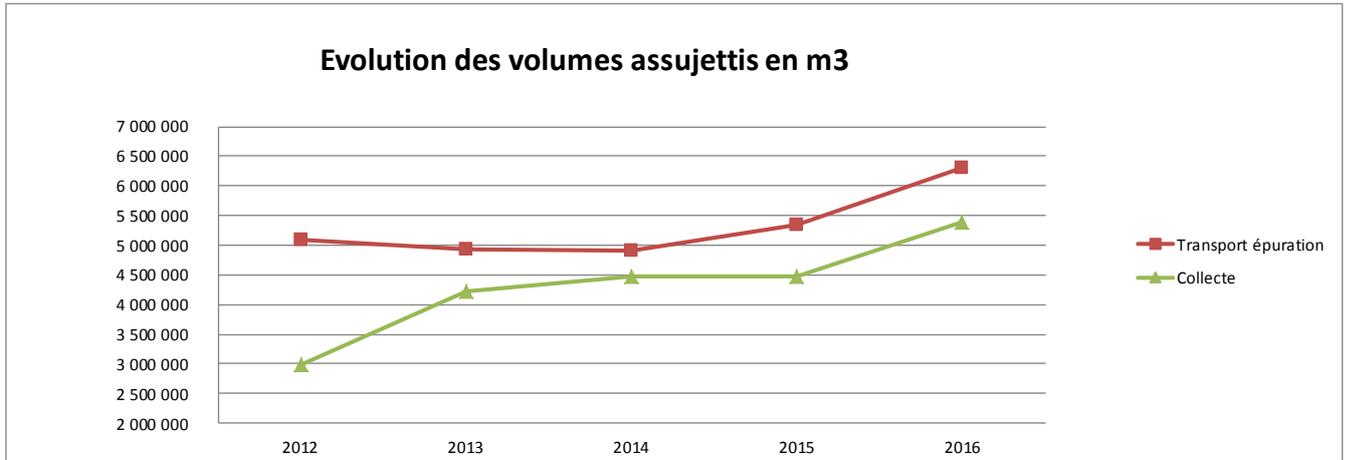
BASSINS DE COLLECTE	Estimation de la population desservie par le service	Nombre d'abonnés	
		Transport traitement	Collecte
BC EXONA	103 880	21 650	15 646
<i>Saint Germain Lès Corbeil</i>	7 457	<i>cf. Exona</i>	2 442
BC CHAMPCUEIL	5 139	1 450	493
BC MAROLLES	19 238	6 012	Sans objet
<i>Itteville</i>	7 270	<i>cf. Marolles</i>	1 817
BC BAULNE	11 392	3 860	3 860
BC BOISSY LE CUTTE	1 270	457	457
BC BOUTIGNY/E	3 508	1 404	1 404
BC MAISSE	4 496	1 919	1 919
BC VERT LE GRAND	2 425	765	765
BC LARDY	10 252	3 634	3 634
Total	176 327	41 151	32 437

3.1.2 Consommation

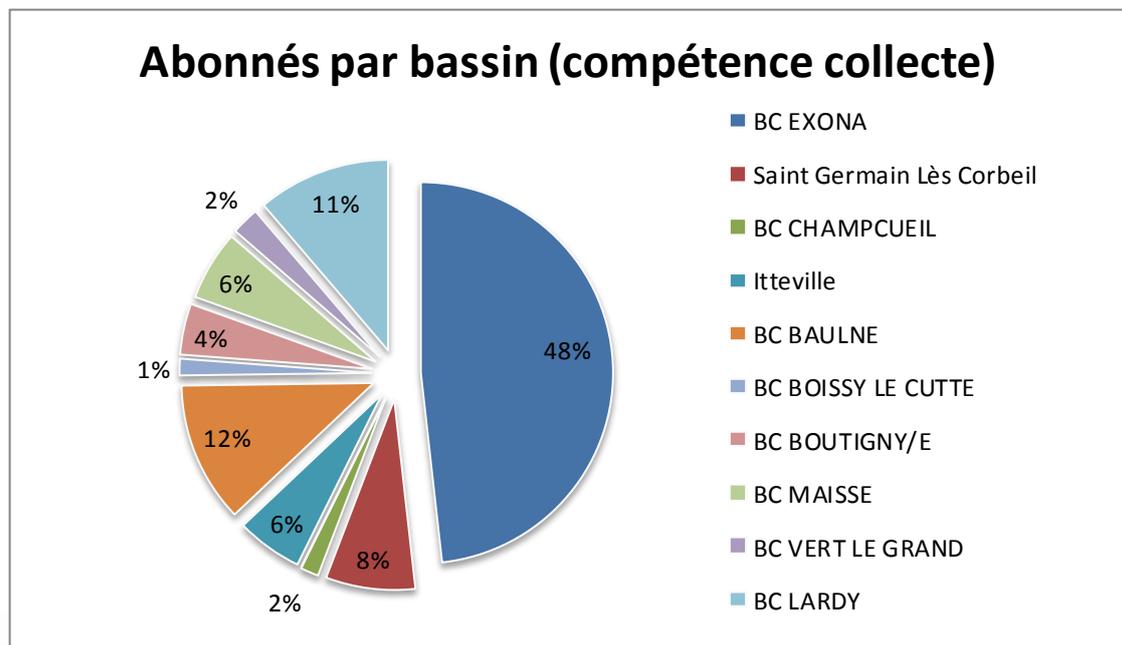
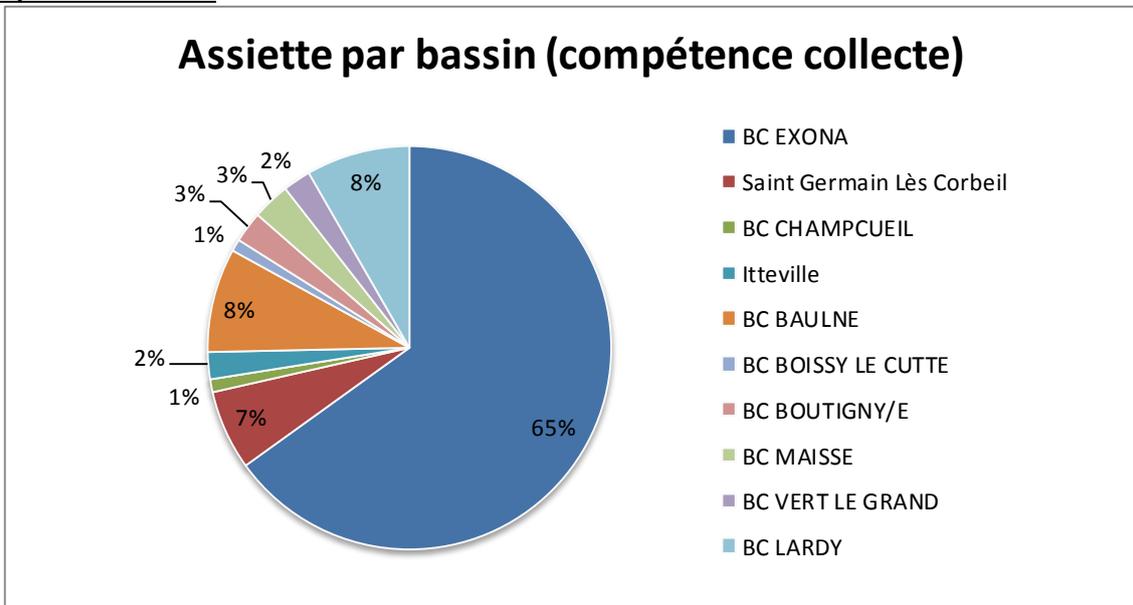
BASSINS DE COLLECTE	Consommation par abonné (m3/an)	Volumes assujettis (facturés) m3	
		Transport Traitement	Collecte
BC EXONA	189	4 097 542	3 513 348
<i>Saint Germain Lès Corbeil</i>	141	<i>cf. Exona</i>	344 883
BC CHAMPCUEIL	155	224 480	55 986
BC MAROLLES	102	612 008	Sans objet
<i>Itteville</i>	80	<i>cf. Marolles</i>	116 956
BC BAULNE	117	450 664	450 664
BC BOISSY LE CUTTE	114	52 034	52 034
BC BOUTIGNY/E	95	133 986	133 986
BC MAISSE	85	162 626	162 626
BC VERT LE GRAND	157	120 422	120 422
BC LARDY	123	448 595	448 595
Total	124	6 302 357	5 399 500
Rappel des données 2015		5 228 379	4 465 632
Rappel des données 2014		4 920 569	4 465 632

3.1.3 Evolution et répartition graphique

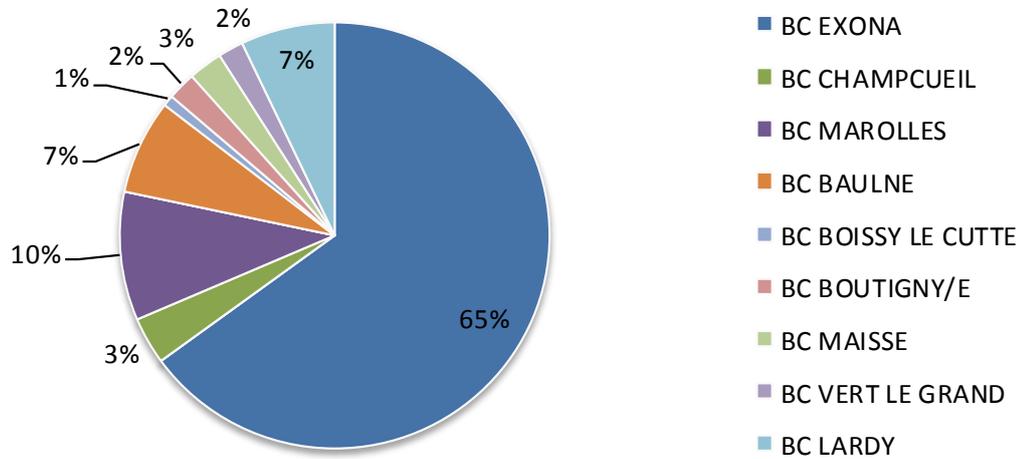
Evolution des volumes assujettis



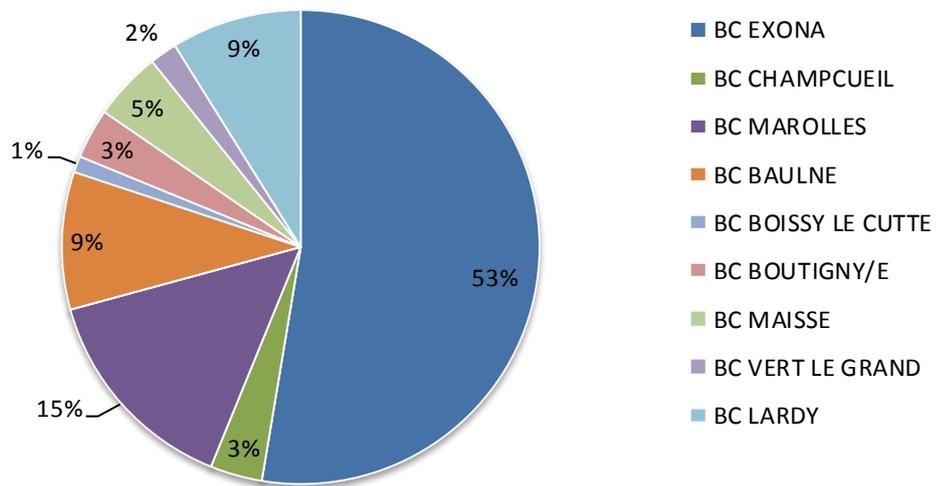
Compétence collecte



Assiette par bassin (compétence transport traitement)



Abonnés par bassin (compétence transport traitement)



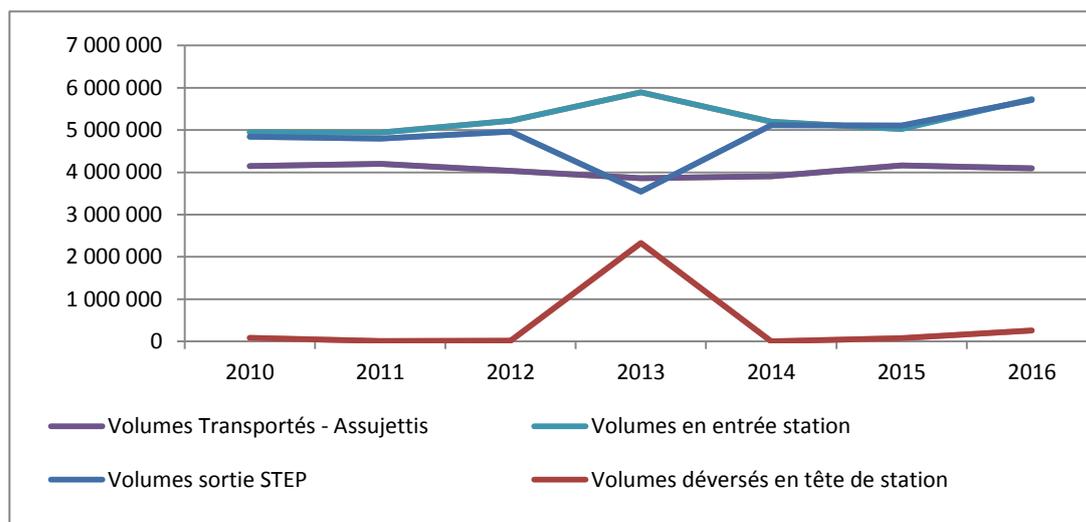
3.2 SYSTEMES ET TRAITEMENT

3.2.1 Linéaire, patrimoine et desserte

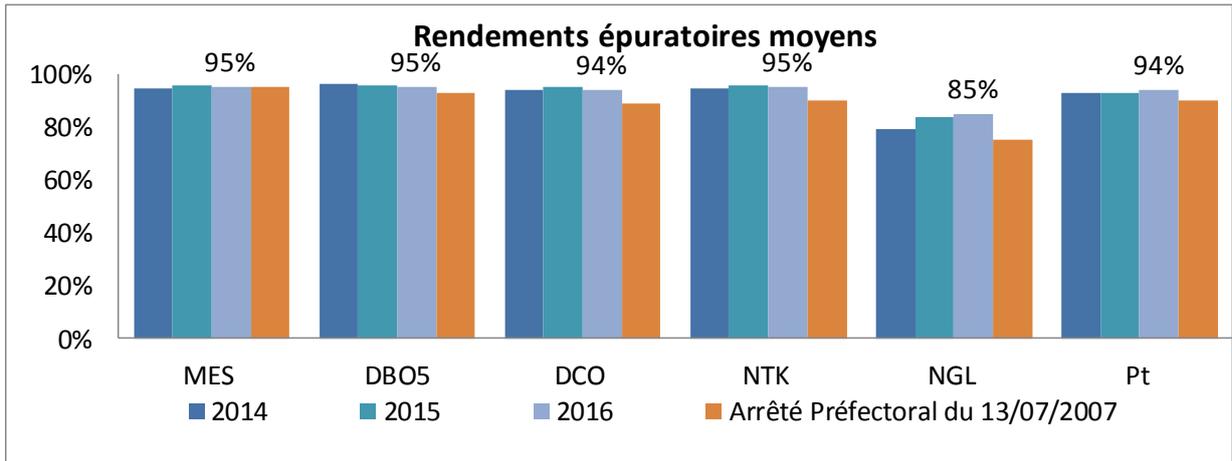
BASSINS DE COLLECTE	Taux de desserte	Linéaire de réseau		Nombre de station de pompage	STEP - Capacité nominale (équivalent habitants)
	(P 201.1)	Eaux usées (km)	Eaux pluviales (km)		
BC EXONA	98%	204	211	58	96 000
<i>Saint Germain Lès Corbeil</i>	98%	28	31	0	<i>cf. Exona</i>
BC CHAMPCUEIL	Sans objet	13	6	7	6 700
BC MAROLLES	93%	19	Sans objet	5	22 000
<i>Itteville</i>	73%	27	10	9	<i>cf. Marolles</i>
BC BAULNE	90%	75	30	19	15 000
BC BOISSY LE CUTTE	96%	6	5	1	1 500
BC BOUTIGNY/E	88%	25	14	9	7 000
BC MAISSE	95%	40	Sans objet	23	6 000
BC VERT LE GRAND	96%	13	6	2	3 970
BC LARDY	98%	61	Sans objet	23	12 680
Total		437	308	131	158 170

3.2.2 STEP EXONA

Fiche d'identité de la Station	2015	2016
Capacité (équivalent habitant)	96 000	
Volume nominal (m3/j)	15 620	
Procédé	Boues activées	
Exutoire	Seine	
Boues produites (en tonne de Matière Sèche) (D 203.0)	1 540	1 731
Filière chaux (produites en T)	852	671
Compostage (en T)	4 043	4 117



Conformité de la station d'épuration – rendement épuratoire						
	Prescriptions arrêté 21/07/2015	Prescriptions de l'arrêté préfectoral du 13/07/07	Rendements moyens 2016	Nombre de dépassements	Nb valeurs rédhitoires	Conformité
DBO ₅	80%	93%	95%	2	0	100%
DCO	75%	89%	94%	0	0	100%
MES	90%	95%	95%	9	0	100%
NTK	/	90%	95%	0	0	100%
NGL	70%	75%	85%	0	0	100%
P _{total}	80%	90%	94%	2	0	100%



Commentaires :

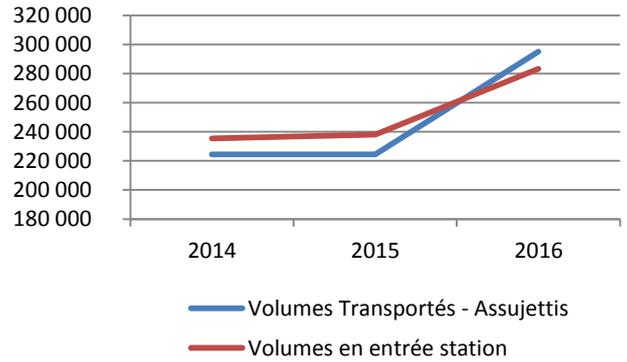
La qualité de l'eau en sortie de la station est conforme à l'arrêté du 21 juillet 2015 ainsi qu'à l'arrêté préfectoral d'exploitation du 13 juillet 2007.

Néanmoins, la station a reçue en 2016 un débit supérieur au débit de référence de 15 620 m³ /jour, d'autant plus suite à l'épisode pluvieux de Juin 2016.

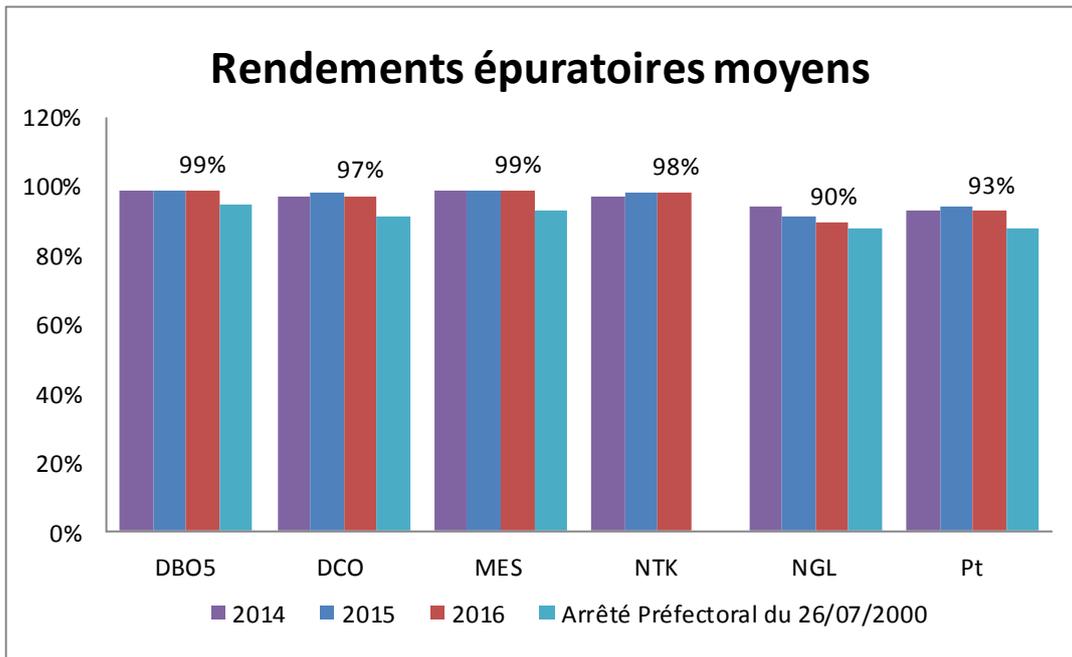
A partir de 2016, la période de production de boues chaulées est réduite pour permettre de réaliser les analyses de boues avant épandage. C'est pourquoi, la quantité produite par cette filière est en baisse par rapport à 2015.

3.2.3 STEP de Champcueil

Fiche d'identité de la Station	2015	2016
Capacité (équivalent habitant)	6 700	
Volume nominal (m3/j)	1 104	
Procédé	Boues activées	
Boues produites (en tonne de Matière Sèche) (D 203.0)	141	140
Exutoire	Fossé de la grande vidange	



Conformité de la station d'épuration – rendement épuratoire						
	Prescriptions arrêté 21/07/2015	Prescriptions de l'arrêté préfectoral du 26/07/00	Rendements moyens 2016	Nombre de dépassements	Nb valeurs rédhitoires	Conformité
DBO ₅	80%	95%	99%	0	0	100%
DCO	75%	91%	97%	0	0	100%
MES	90%	93%	99%	0	0	100%
NTK	/	/	98%	0	0	100%
NGL	70%	88%	90%	0	0	100%
P _{total}	80%	88%	93%	0	0	100%

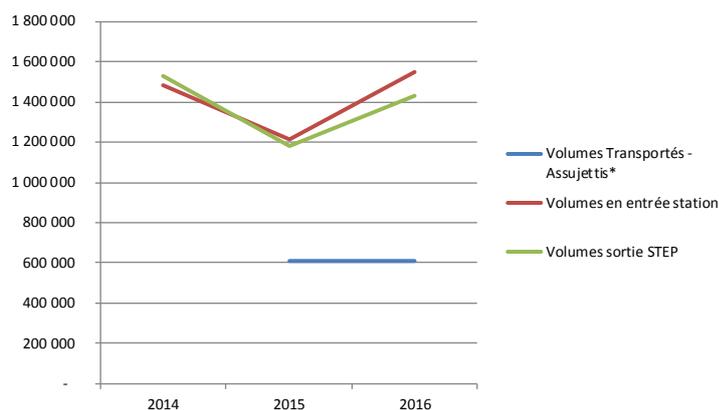


Commentaires :

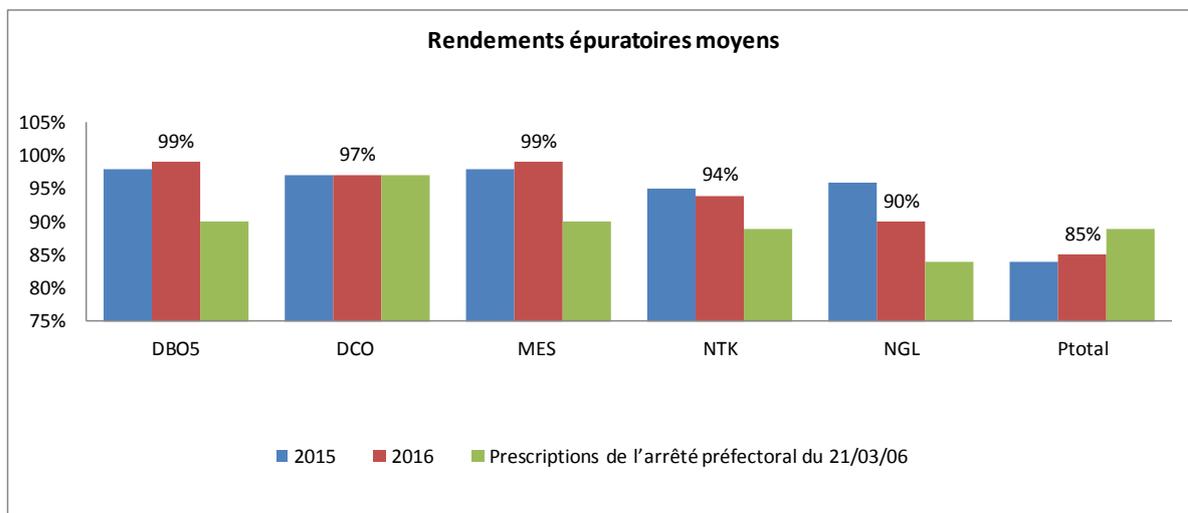
La station, les équipements et les rejets sont conformes à la réglementation en vigueur.

3.2.4 STEP de Marolles

Fiche d'identité de la Station	2015	2016
Capacité (équivalent habitant)	22 000	
Volume nominal (m3/j)	4 800	
Procédé	Boues activées	
Boues produites (en tonne de Matière Sèche) (D 203.0)	139	217
Exutoire	Juine (Fausse)	



Conformité de la station d'épuration – rendement épuratoire						
	Prescriptions arrêté 21/07/2015	Prescriptions de l'arrêté préfectoral du 21/03/06	Rendements moyens 2016	Nombre de dépassements	Nb valeurs rédhitoires	Conformité
DBO5	80%	90%	99%	0	0	100%
DCO	75%	97%	97%	0	0	100%
MES	90%	90%	99%	0	0	100%
NTK	/	89%	94%	0	0	100%
NGL	70%	84%	90%	0	0	100%
Ptotal	80%	89%	85%	0	0	100%



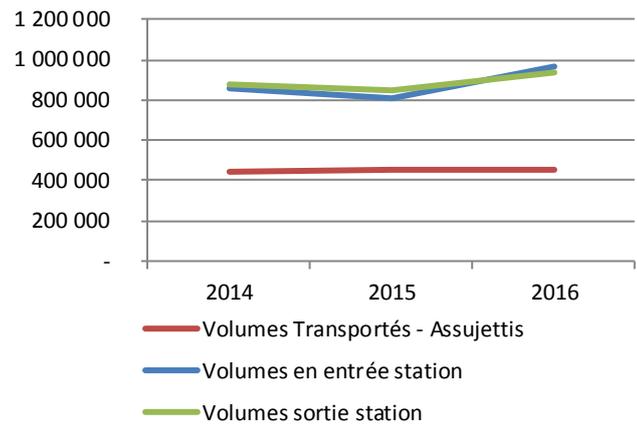
Commentaires :

Bien que le rendement du phosphore (Pt) soit inférieur au rendement imposé par l'arrêté, la concentration annuelle sur ce paramètre est respectée. La station est donc conforme sur ce paramètre.

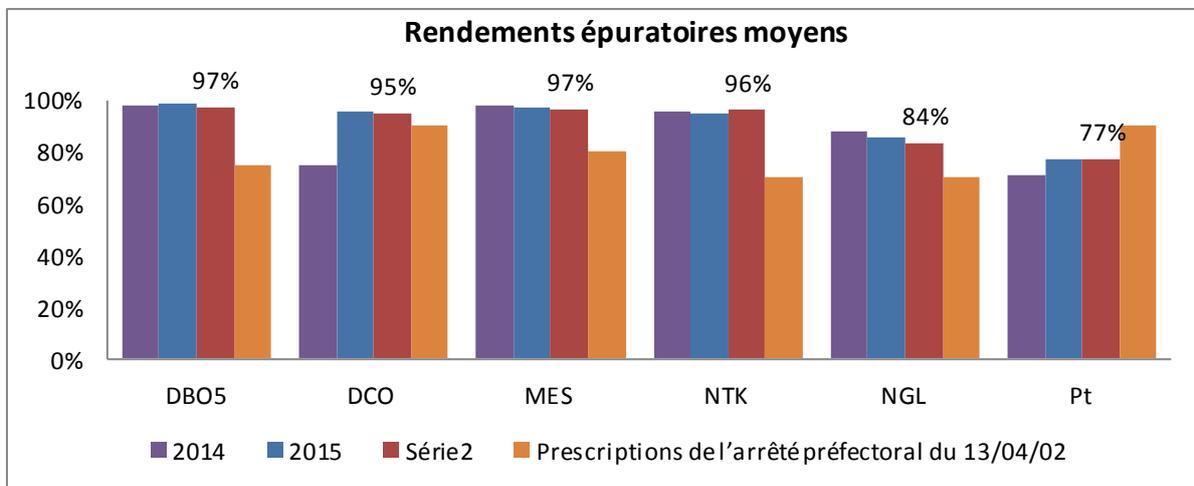
* Volume assujetti estimé

3.2.5 STEP de Baulne

Fiche d'identité de la Station	2015	2016
Capacité (équivalent habitant)	15 000	
Volume nominal (m3/j)	3 000	
Procédé	Boues activées	
Boues produites (en tonne de Matière Sèche) (D 203.0)	193	180
Exutoire	Essonne	



Conformité de la station d'épuration – rendement épuratoire						
	Prescriptions arrêté 21/07/2015	Prescriptions de l'arrêté préfectoral du 13/04/02	Rendements moyens 2016	Nombre de dépassements	Nb valeurs rédhitoires	Conformité
DBO5	80%	80%	97%	0	0	100%
DCO	75%	75%	95%	0	0	100%
MES	90%	90%	97%	0	0	100%
NTK	/	70%	96%	0	0	100%
NGL	70%	70%	84%	0	0	100%
Ptotal	80%	90%	77%	0	0	100%

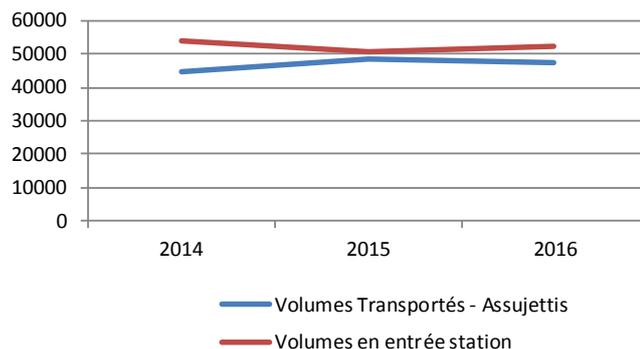


Commentaires :

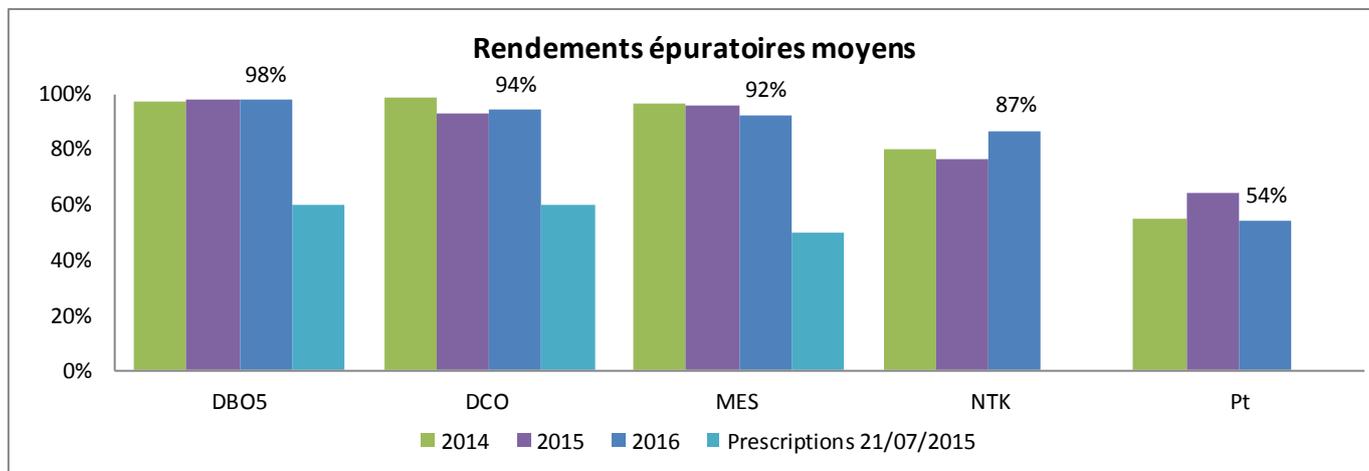
Le faible rendement d'abattement du phosphore est la conséquence de la diminution d'injection de FeCl3 suite au passage de la centrifugeuse mobile sur la station. Cependant, la concentration annuelle sur ce paramètre est respectée, la station est donc conforme sur ce paramètre.

3.2.6 STEP de Boissy-le-Cutté

Fiche d'identité de la Station	2015	2016
Capacité (équivalent habitant)	1 500	
Volume nominal (m3/j)	255	
Procédé	Boues activées	
Boues produites (en tonne de Matière Sèche) (D 203.0)	16	18
Exutoire	Essonne	



Conformité de la station d'épuration – rendement épuratoire					
	Prescriptions arrêté 21/07/2015	Rendements moyens 2016	Nombre de dépassements	Nb valeurs rédhitoires	Conformité
DBO ₅	60%	98%	0	0	100%
DCO	60%	94%	0	0	100%
MES	50%	92%	0	0	100%
NTK	/	87%	0	0	Sans objet
P _{total}	/	54%	0	0	Sans objet

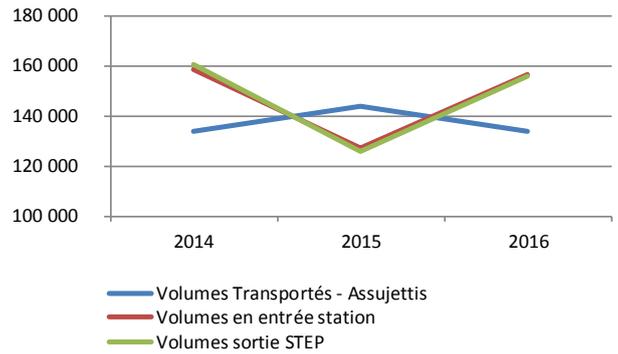


Commentaires :

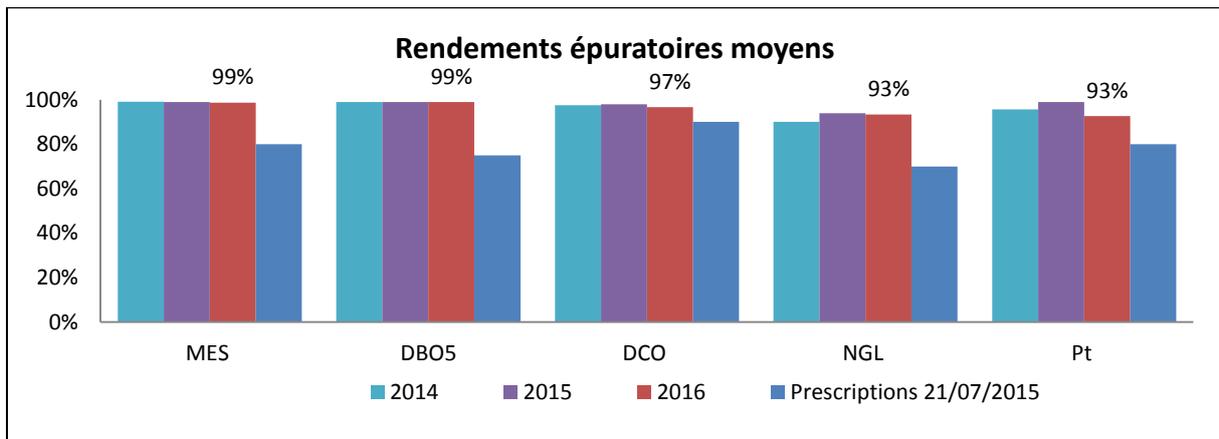
La station, les équipements et les rejets sont conformes à la réglementation en vigueur.

3.2.7 STEP de Boutigny sur Essonne

Fiche d'identité de la Station	2015	2016
Capacité (équivalent habitant)	7 000	
Volume nominal (m3/j)	1 400	
Procédé	Boues activées	
Boues produites (en tonne de Matière Sèche) (D 203.0)	79	72
Exutoire	Essonne	



Conformité de la station d'épuration – rendement épuratoire					
	Prescriptions arrêté 21/07/2015	Rendements moyens 2016	Nombre de dépassements	Nb valeurs rédhitoires	Conformité
DBO ₅	80%	99%	0	0	100%
DCO	75%	97%	0	0	100%
MES	90%	99%	0	0	100%
NGL	70%	93%	0	0	100%
P _{total}	70%	93%	0	0	100%

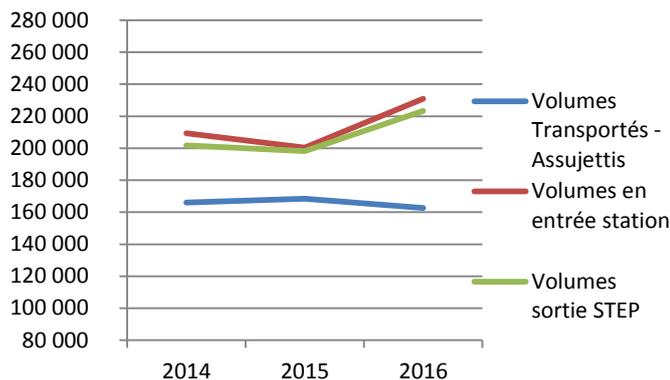


Commentaires :

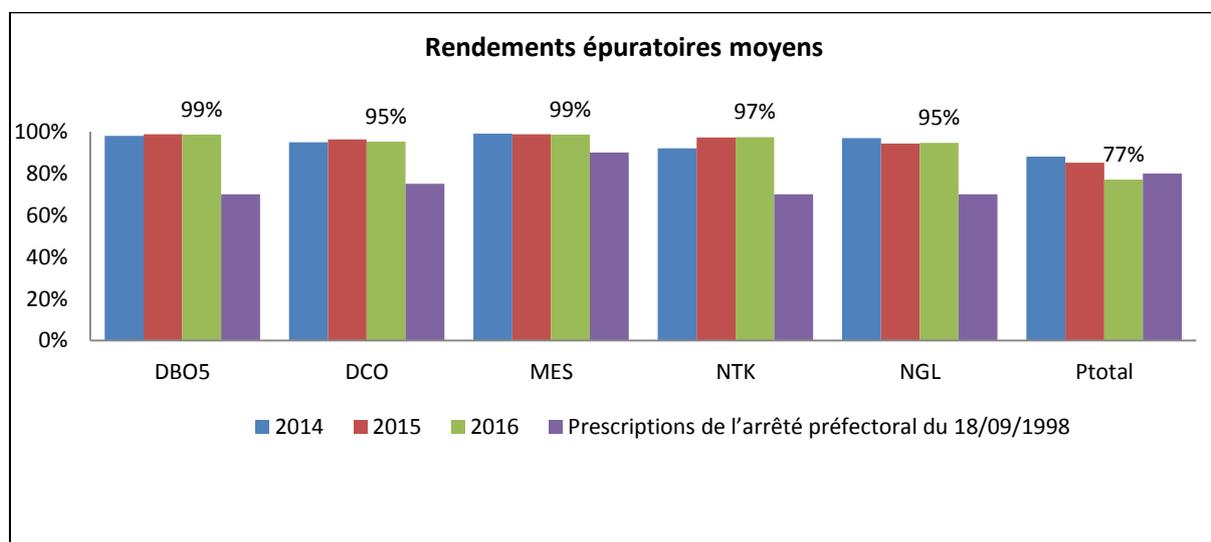
La station, les équipements et les rejets sont conformes à la réglementation en vigueur.

3.2.8 STEP de Maise

Fiche d'identité de la Station	2015	2016
Capacité (équivalent habitant)	6 000	
Volume nominal (m3/j)	1 200	
Procédé	Boues activées	
Boues produites (en tonne de Matière Sèche) (D 203.0)	81	65
Exutoire	Essonne	



Conformité de la station d'épuration – rendement épuratoire						
	Prescriptions arrêté 21/07/2015	Prescriptions de l'arrêté préfectoral du 18/09/1998	Rendements moyens 2016	Nombre de dépassements	Nb valeurs réhivitoires	Conformité
DBO ₅	80%	70%	99%	0	0	100%
DCO	75%	75%	95%	0	0	100%
MES	90%	90%	99%	0	0	100%
NGL	70%	70%	94%	0	0	100%
P _{total}	80%	80%	77%	0	0	100%



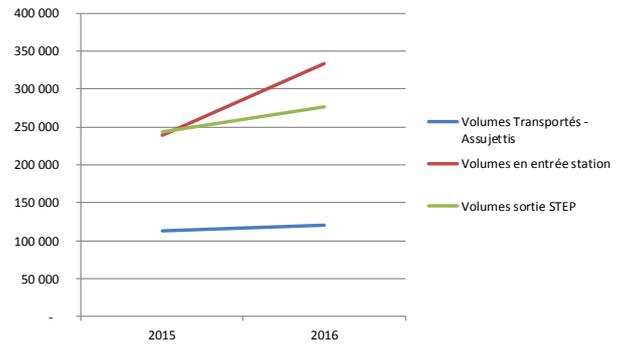
Commentaires :

La variation du tonnage de boues produites entre 2015 (81 tMS) et 2016 (65 tMS) est due au fait qu'une partie des boues de 2014 ont été épandues en 2015 (nouveau plan d'épandage établi en 2014/2015).

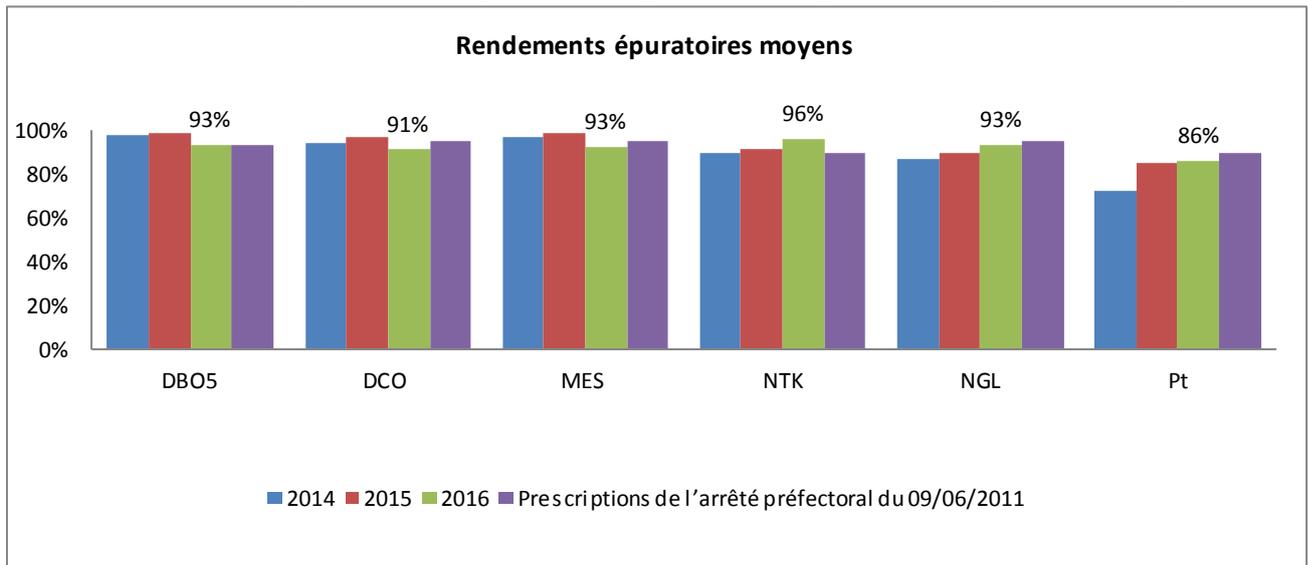
Bien que le rendement du phosphore (Pt) soit inférieur au rendement imposé par l'arrêté, la concentration annuelle sur ce paramètre est respectée. La station est donc conforme sur ce paramètre.

3.2.9 STEP de Vert-Le-Grand

Fiche d'identité de la Station	2015	2016
Capacité (équivalent habitant)	3 970	
Volume nominal (m3/j)	983	
Procédé	SBR	
Boues produites (en tonne de Matière Sèche) (D 203.0)	0	71,2
Exutoire	Rû de Misery	



Conformité de la station d'épuration – rendement épuratoire						
	Prescriptions arrêté 21/07/2015	Prescriptions de l'arrêté préfectoral du 09/06/2011	Rendements moyens 2016	Nombre de dépassements	Nb valeurs rédhitoires	Conformité
DBO ₅	80%	93%	93%	0	0	100%
DCO	75%	95%	91%	0	0	100%
MES	90%	95%	93%	0	0	100%
NTK	/	90%	96%	0	0	100%
NGL	70%	95%	93%	0	0	100%
P _{total}	80%	90%	86%	0	0	100%



Commentaires :

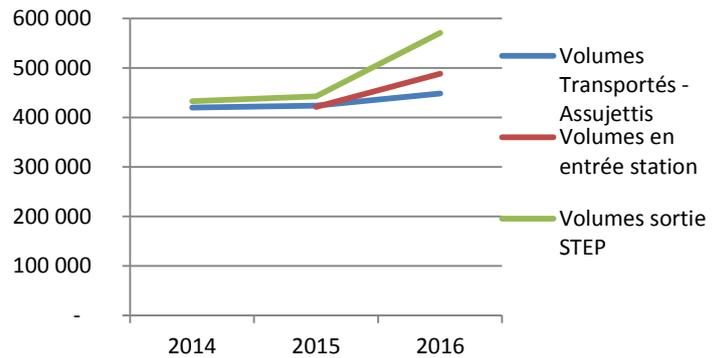
Les rendements en azote global (NGL) et en phosphore (Pt) sont inférieurs aux rendements fixés par l'arrêté préfectoral. Cependant, les concentrations sur ces paramètres respectent l'arrêté, la station est donc conforme.

En 2015, il n'y a pas d'évacuation de boues car le plan d'épandage correspondant à la nouvelle station d'épuration était en cours d'élaboration. Les boues produites en 2015 ont été mises en compostage début 2016.

3.2.10 STEP de Lardy

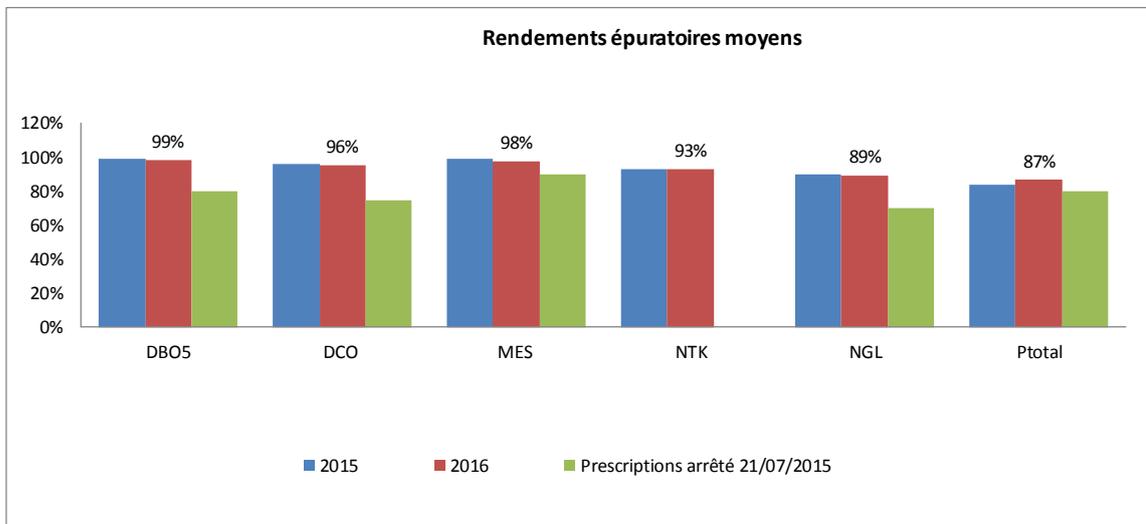
Fiche d'identité de la Station	2015	2016
Capacité (équivalent habitant)	12 680 (1)	
Volume nominal (m3/j)	2 800 (1)	
Procédé	Boues activées	
Boues produites (en tonne de Matière Sèche) (D 203.0)	156	117
Exutoire	Ru de Misery	

(1) Nouvelle station d'épuration



Conformité de la station d'épuration – rendement épuratoire ⁽²⁾						
	Prescriptions arrêté 21/07/2015	Prescriptions de l'arrêté préfectoral de 1980	Rendements moyens 2016	Nombre de dépassements	Nb valeurs rédhitoires	Conformité
DBO5	80%	80%	99%	0	0	100%
DCO	75%	75%	96%	0	0	100%
MES	90%	90%	98%	0	0	100%
NTK	/	/	93%	0	0	100%
NGL	70%	/	89%	0	0	100%
Ptotal	80%	80%	87%	0	0	100%

(2) Ancienne station d'épuration



Commentaires :

La station, les équipements et les rejets sont conformes à la réglementation en vigueur.

La nouvelle station d'épuration a été mise en eau en septembre 2016 se substituant au fur et à mesure à l'ancienne station (démolie en début d'année 2017).

La production de boues diminue entre 2015 et 2016 car le volume de boues de la nouvelle station d'épuration n'est pas compté.

4 INDICATEURS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

La liste des indicateurs à inscrire dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement est la suivante :

Code	Indicateurs descriptifs des services	Unité
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	hab
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	unité
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	€/m³

Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (jusqu'à 2012)	unité
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (à partir de 2013)	points
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m³
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	nb/1000hab
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	nb/100 km
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	unité
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%
P258.1	Taux de réclamations	nb/1000ab

Service public de l'assainissement non collectif

Indicateurs descriptifs des services		
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	hab
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	unité

Indicateurs de performance		
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%

4.1 INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES

4.1.1 D201.0 Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (par habitant)

D201.0 Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif			
Par habitant	2015	2016	Evolution
BC EXONA	101 486	103 880	↗
<i>Saint Germain Lès Corbeil</i>	7 478	7 457	↘
BC CHAMPCUEIL	1 450	1 450	→
BC MAROLLES	NC	19 238	↘
<i>Itteville</i>	7 270	7 270	→
BC BAULNE	11 347	11 392	↗
BC BOISSY LE CUTTE	1 270	1 270	→
BC BOUTIGNY/E	4 032	3 508	↘
BC MAISSE	4 356	4 496	↗
BC VERT LE GRAND	2 432	2 425	↘
BC LARDY	10 845	10 252	↘

4.1.2 D202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

D202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées			
	2015	2016	Evolution
BC EXONA	171	189	↗
<i>Saint Germain Lès Corbeil</i>	0	0	→
BC CHAMPCUEIL	0	0	→
BC MAROLLES	0	0	→
<i>Itteville</i>	0	0	→
BC BAULNE	3	3	→
BC BOISSY LE CUTTE	1	1	→
BC BOUTIGNY/E	12	12	→
BC MAISSE	9	9	→
BC VERT LE GRAND	0	1	↗
BC LARDY	1	1	→

Objectif : Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier le degré de maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.

Définition : Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique.

Calcul :

- Comptabilisation de tous les arrêtés en vigueur au 31 décembre de l'année N
- Un arrêté concernant, pour un même abonné, plusieurs points de rejet dans le même
- Tous les arrêtés sont comptabilisés, même s'ils ne sont pas assortis d'une convention de déversement.

4.1.3 D203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (par tonne de Matière Sèche)

D203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration			
Par tonne de Matière Sèche	2015	2016	Evolution
BC EXONA	1 540	1 206	↘
<i>Saint Germain Lès Corbeil</i>	<i>cf. EXONA</i>	<i>cf. EXONA</i>	
BC CHAMPCUEIL	141	140	↘
BC MAROLLES	139	217	↗
<i>Itteville</i>	<i>cf. Marolles</i>	<i>cf. Marolles</i>	
BC BAULNE	193	180	↘
BC BOISSY LE CUTTE	16	18	↗
BC BOUTIGNY/E	79	72	↘
BC MAISSE	81	65	↘
BC VERT LE GRAND	-	71	↗
BC LARDY	156	117	↘

Objectif : Indicateur descriptif du service qui permet de quantifier les quantités de pollution extraite des eaux usées par les stations d'épuration.

Définition : Il s'agit des boues issues des stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station ne sont pas prises en compte.

Calcul :

- Les boues prises en compte sont celles qui sont issues de la file boue exclusivement, après traitement des boues. Elles comprennent donc une part de réactifs (comme la chaux par exemple). En cas d'incinération sur site, sont pris en compte les tonnages de boues avant leur incinération. Les boues proviennent du réseau de collecte mais peuvent comporter une partie en provenance d'autres réseaux ou de l'assainissement non collectif lorsque les effluents, les boues de curage ou les matières de vidange sont déversées en tête de la station d'épuration. Dans le cas où des boues de différentes origines sont incinérées sur site, on veillera à ne prendre en compte que les boues issues du système de traitement de la station.
- Le tonnage considéré est le tonnage en matière sèche, obtenu par le produit entre le tonnage des boues et la siccité.

4.1.4 D204.0 Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (en € /m3)

D204.0 Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			
En € TTC/m3	au 1er janvier 2016	au 1er janvier 2017	Evolution
BC EXONA	2,72	2,81	↗
<i>Saint Germain Lès Corbeil</i>	2,77	2,77	→
BC CHAMPCUEIL	1,90	1,89	↘
BC MAROLLES	1,94	1,94	→
<i>Itteville</i>	3,28	3,29	↗
BC BAULNE	2,50	2,63	↗
BC BOISSY LE CUTTE	2,61	2,62	↗
BC BOUTIGNY/E	2,76	2,75	↘
BC MAISSE	3,09	3,09	↘
BC VERT LE GRAND	1,93	1,93	↘
BC LARDY	2,73	2,72	↘

Objectif : Indicateur descriptif du service

Définition : Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m3.

Calcul :

- Lorsque les différentes missions du service de l'assainissement collectif relèvent de plusieurs autorités organisatrices (par exemple une commune assurant la collecte des eaux usées et un syndicat le traitement), on applique les règles suivantes, le service chargé de la collecte des eaux usées établit le présent indicateur en indiquant les parts de chaque collectivité et organisme (part collecte, part dépollution, redevances etc).
- Le prix est celui qui est présenté sur la facture type correspondant à une consommation annuelle de 120 m3 (référence définie par l'INSEE).
 - Il intègre tous les éléments de partie fixe annuelle qu'un abonné paierait s'il s'abonnait le 1er janvier (prix de l'abonnement en vigueur le 1^{er} janvier rapporté à 12 mois) quelle que soit leur dénomination (abonnement, entretien branchement,...). Attention à bien prendre la partie fixe sur 12 mois et non sur 6 mois...
 - Pour la partie proportionnelle, attention à bien prendre en compte les éventuelles tranches tarifaires. Il s'agit du prix que paierait un abonné s'il consommait les 120 m3 le 1er janvier (ne sont donc pas prises en compte les révisions tarifaires, les tarifs saisonniers, les modifications qui interviennent en cours d'année).

4.2 INDICATEURS DE PERFORMANCES

4.2.1 P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées			
En %	2015	2016	Evolution
BC EXONA	97%	98%	↗
<i>Saint Germain Lès Corbeil</i>	98%	98%	→
BC CHAMPCUEIL	93%	93%	→
BC MAROLLES	93%	93%	→
<i>Itteville</i>	73%	73%	→
BC BAULNE	90%	90%	↘
BC BOISSY LE CUTTE	95%	96%	↗
BC BOUTIGNY/E	88%	88%	↗
BC MAISSE	95%	95%	→
BC VERT LE GRAND	97%	96%	↘
BC LARDY	NC	98%	↘

Objectif : Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement pour les abonnés relevant du service d'assainissement collectif

Définition : Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif

Calcul : Nombre d'abonnés desservis / Nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif

4.2.2 P202.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (à partir de 2013)

P202.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées			
De 0 à 100	2015	2016	Evolution
BC EXONA	28	28	→
<i>Saint Germain Lès Corbeil</i>	30	30	→
BC CHAMPCUEIL	26	26	→
BC MAROLLES	15	15	→
<i>Itteville</i>	15	15	→
BC BAULNE	30	30	→
BC BOISSY LE CUTTE	30	30	→
BC BOUTIGNY/E	30	30	→
BC MAISSE	66	66	→
BC VERT LE GRAND	26	73	↗
BC LARDY	26	26	→

Objectif : Evaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et suivre leur l'évolution

Définition : Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eaux usées. Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plan des réseaux (Partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C - 75 points).

Calcul : La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

0 point : absence de plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées ou plan très incomplet ;

- + 10 points : existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées ;
- + 5 points : définition d'une procédure de mise à jour du plan. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.

L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :

- + 10 points : existence d'un inventaire des réseaux
- + 10 points : l'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons

Un total de 40 points est nécessaire pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

- + 10 points : le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations sur a minima la moitié du linéaire total des réseaux.
- + 10 points : localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes

de refoulement, déversoirs...).

- + 10 points : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées ;
- + 10 points : le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;
- + 10 points : l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage, désobstruction, renouvellement...) ;
- + 10 points : mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite.
- + 10 points : mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).

4.2.3 P204.3 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies

P204.3 Conformité des équipements d'épuration			
De 0 à 100	2015	2016	Evolution
BC EXONA	100%	100%	→
<i>Saint Germain Lès Corbeil</i>	cf. EXONA	cf. EXONA	↗
BC CHAMPCUEIL	NC	100%	↘
BC MAROLLES	100%	100%	→
<i>Itteville</i>	cf. Marolles	cf. Marolles	→
BC BAULNE	100%	100%	→
BC BOISSY LE CUTTE	Sans objet	Sans objet	
BC BOUTIGNY/E	100%	100%	→
BC MAISSE	100%	100%	→
BC VERT LE GRAND	100%	100%	→
BC LARDY	100%	100%	→

Objectif : Evaluer la capacité des équipements du service à traiter les eaux usées au regard de la charge de pollution

Calcul :

- Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100
- L'équipement d'une agglomération d'assainissement en système de traitement est jugé conforme au titre de l'arrêté du 21 juillet 2015 si les ouvrages sont dimensionnés pour assurer conjointement :

- Pour l'hydraulique, le traitement par chaque station d'épuration du débit de référence précisé en application de l'arrêté du 21 juillet 2015 ;
 - Pour la pollution, le traitement par chaque station d'épuration de la charge brute de pollution organique selon les obligations en vigueur pour la zone concernée (zone sensible ou non)
- Si une collectivité comporte plusieurs agglomérations d'assainissement et donc plusieurs stations d'épuration, la valeur de l'indicateur est obtenue en pondérant chaque résultat par les charges brutes de pollution organique des agglomérations d'assainissement

4.2.4 P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration			
De 0 à 100	2015	2016	Evolution
BC EXONA	91%	0%	↘
<i>Saint Germain Lès Corbeil</i>	cf. EXONA	cf. EXONA	→
BC CHAMPCUEIL	100%	100%	→
BC MAROLLES	100%	100%	→
<i>Itteville</i>	cf. Marolles	cf. Marolles	→
BC BAULNE	100%	100%	→
BC BOISSY LE CUTTE	Sans objet	Sans objet	
BC BOUTIGNY/E	100%	100%	→
BC MAISSE	100%	100%	→
BC VERT LE GRAND	100%	100%	→
BC LARDY	100%	100%	→

Objectif : Evaluer la performance de dépollution des rejets d'eaux usées par les STEP du service

Calcul :

- Valeur : non conforme = 0 ; conforme = 100
- Seuls les STEP appartenant à une agglomération de taille supérieure ou égale à 2000 EH sont prises en compte pour le calcul

Remarque :

Cette information est produite par la police de l'eau.

4.2.5 P206.3 Conformité des boues évacuées

P206.3 Conformité des boues évacuées			
%	2015	2016	Evolution
BC EXONA	100%	100%	→
<i>Saint Germain Lès Corbeil</i>	cf. EXONA	cf. EXONA	→
BC CHAMPCUEIL	100%	100%	→
BC MAROLLES	100%	100%	→
<i>Itteville</i>	cf. Marolles	cf. Marolles	→
BC BAULNE	100%	100%	→
BC BOISSY LE CUTTE	100%	100%	→
BC BOUTIGNY/E	100%	100%	→
BC MAISSE	100%	100%	→
BC VERT LE GRAND	Sans objet	100%	↘
BC LARDY	100%	100%	→

Objectif : L'indicateur mesure le niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues issues du traitement des eaux usées et unitaires

Définition :

- Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur
- Une filière est dite « conforme » si elle remplit les 2 conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

Calcul : Tonnes de Matières Sèches totales admises par une filière conforme / TMS totales des boues évacuées X 100

4.2.6 P207.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

P207.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité			
€/m3	2015	2016	Evolution
BC EXONA	0,000578 €	0,000150 €	↘
<i>Saint Germain Lès Corbeil</i>	0,000290 €	0,000110 €	↘
BC CHAMPCUEIL	0,000000 €	0,000079 €	↗
BC MAROLLES	0,000000 €	0,000000 €	→
<i>Itteville</i>	0,002634 €	0,000000 €	↘
BC BAULNE	0,000122 €	0,000329 €	↗
BC BOISSY LE CUTTE	0,000000 €	0,000000 €	→
BC BOUTIGNY/E	0,000000 €	0,000000 €	→
BC MAISSE	0,001260 €	0,000461 €	↘
BC VERT LE GRAND	0,000000 €	0,000000 €	→
BC LARDY	0,000041 €	0,000000 €	↘

Objectif : Mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés

Définition : Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé

Calcul : (montants en euros des abandons de créances + montants en euros des versements à un fonds de solidarité) / volume facturé

4.2.7 P251.1 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

P251.1 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers			
Pour 1000 hab.	2015	2016	Evolution
BC EXONA	0,00%	0,03%	↗
<i>Saint Germain Lès Corbeil</i>	0,00%	0,00%	→
BC CHAMPCUEIL	0,00%	0,00%	→
BC MAROLLES	0,00%	0,00%	→
<i>Itteville</i>	0,00%	0,00%	→
BC BAULNE	0,00%	0,00%	→
BC BOISSY LE CUTTE	0,00%	0,00%	→
BC BOUTIGNY/E	0,00%	0,00%	→
BC MAISSE	0,00%	0,00%	→
BC VERT LE GRAND	0,00%	0,00%	→
BC LARDY	0,00%	0,00%	→

Objectif : L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisances, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel

Définition : L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre d'habitants desservis

Calcul : Nombre de demandes d'indemnisations déposées en vue d'un dédommagement / nombre d'habitants desservis X 1 000

Seuls les sinistres ayant provoqué des dommages dans les locaux de tiers, usagers ou non du service, sont à prendre en compte. Les refoulements par les branchements causés par un non-respect par l'abonné du règlement de service ainsi que tous les sinistres pour lesquels la responsabilité pleine et entière de l'abonné ou d'un tiers est établie ne sont pas à prendre en compte. A contrario, tous les sinistres pour lesquels la responsabilité de l'abonné ou d'un tiers ne peut pas être clairement établie sont à retenir pour le calcul de l'indicateur (notamment ceux donnant lieu à contentieux)

4.2.8 P252.2 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage

P252.2 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage			
/ 100 km de réseau	2015	2016	Evolution
BC EXONA	6,80	6,80	→
<i>Saint Germain Lès Corbeil</i>	0,00	0,00	→
BC CHAMPCUEIL	0,00	0,00	→
BC MAROLLES	0,00	0,00	→
<i>Itteville</i>	0,00	0,00	→
BC BAULNE	9,42	10,72	↗
BC BOISSY LE CUTTE	9,00	0,00	↘
BC BOUTIGNY/E	2,59	7,91	↗
BC MAISSE	5,06	7,48	↗
BC VERT LE GRAND	2,00	2,00	→
BC LARDY	0,05	0,05	→

Objectif : L'indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes

Définition : On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente,

racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...) Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas-là) sont à prendre en compte .

4.2.9 P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées			
%	2015	2016	Evolution
BC EXONA	4,64%	4,49%	↘
<i>Saint Germain Lès Corbeil</i>	0,00%	0,00%	→
BC CHAMPCUEIL	0,00%	0,00%	→
BC MAROLLES	NC	0,00%	↘
<i>Itteville</i>	0,15%	0,00%	↘
BC BAULNE	0,00%	0,00%	→
BC BOISSY LE CUTTE	2,87%	0,00%	↘
BC BOUTIGNY/E	0,00%	0,00%	→
BC MAISSE	0,00%	0,00%	→
BC VERT LE GRAND	0,00%	0,00%	→
BC LARDY	1,15%	0,11%	↘

Objectif : Compléter l'information sur la qualité de la gestion patrimoniale du service donné par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Définition : Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements

Calcul :

- Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de collecte hors branchements renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (Longueur du réseau de collecte hors branchements au 31/12/N) X 100
- Le linéaire considéré comme linéaire renouvelé pour le calcul de l'indicateur est égal au linéaire renouvelé, auquel il convient d'ajouter les linéaires remplacés à l'occasion de renforcement, ainsi que les réhabilitations, si ces opérations sont reconnues avoir pour effet d'en prolonger la durée de vie d'une durée équivalente à celle de la pose d'un réseau neuf

4.2.10 P254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration

P254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration			
%	2015	2016	Evolution
BC EXONA	88%	83%	↘
<i>Saint Germain Lès Corbeil</i>	cf. EXONA	cf. EXONA	→
BC CHAMPCUEIL	100%	100%	→
BC MAROLLES	100%	100%	→
<i>Itteville</i>	cf. Marolles	cf. Marolles	→
BC BAULNE	100%	100%	→
BC BOISSY LE CUTTE	Sans objet	Sans objet	
BC BOUTIGNY/E	100%	100%	→
BC MAISSE	100%	100%	→
BC VERT LE GRAND	100%	100%	→
BC LARDY	100%	100%	→

Objectif : S'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées

Définition : Pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'auto surveillance conformes à la réglementation

Calcul : Nombre de bilans conformes / nombre de bilans réalisés X 100

4.2.11 P255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des EU

P255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées			
De 0 à 120	2015	2016	Evolution
BC EXONA	40	40	→
<i>Saint Germain Lès Corbeil</i>	60	60	→
BC CHAMPCUEIL	50	50	→
BC MAROLLES	30	30	→
<i>Itteville</i>	cf. Marolles	cf. Marolles	
BC BAULNE	30	60	↗
BC BOISSY LE CUTTE	60	60	→
BC BOUTIGNY/E	60	60	→
BC MAISSE	60	60	→
BC VERT LE GRAND	60	60	→
BC LARDY	30	30	→

Objectif : L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles)

Définition : Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement

Calcul : Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

<u>A – Éléments communs à tous les types de réseaux</u>	OUI	NON
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20	0
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30	0
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10	0
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
<u>B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</u>		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	10	0
<u>C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</u>		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	10	0

4.2.12 P256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

P256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité			
Années	2015	2016	Evolution
BC EXONA	31	30	↘
<i>Saint Germain Lès Corbeil</i>	3	2	↘
BC CHAMPCUEIL	11	10	↘
BC MAROLLES	NC	21	
<i>Itteville</i>	26	25	↘
BC BAULNE	24	23	↘
BC BOISSY LE CUTTE	24	23	↘
BC BOUTIGNY/E	15	14	↘
BC MAISSE	3	2	↘
BC VERT LE GRAND	15	16	↗
BC LARDY	NC	18	

Objectif : Apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement

Définition : Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service

Calcul : Encours total de la dette contractée par la collectivité pour financer le service d'assainissement collectif (collecte, transport et/ou épuration) divisé par l'épargne brute annuelle

4.2.13 P257.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

P257.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente			
%	2015	2016	Evolution
BC EXONA	0,98%	1,52%	↗
<i>Saint Germain Lès Corbeil</i>	2,56%	3,76%	↗
BC CHAMPCUEIL	0,16%	0,39%	↗
BC MAROLLES	0,00%	0,00%	→
<i>Itteville</i>	0,00%	0,00%	→
BC BAULNE	0,42%	0,81%	↗
BC BOISSY LE CUTTE	7,82%	3,22%	↘
BC BOUTIGNY/E	0,00%	1,75%	↗
BC MAISSE	2,59%	1,31%	↘
BC VERT LE GRAND	0,02%	0,30%	↗
BC LARDY	0,49%	0,52%	↗

Objectif : Mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement

Définition : Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1

Calcul : (Montant des impayés au 31/12/N des factures « assainissement » émises au titre de l'année N-1) / (montant total TTC des factures émises au titre de l'année N-1) X 100

4.2.14 P258.1 Taux de réclamations

P258.1 Taux de réclamations			
Nb. / 1000 abonnés	2015	2016	Evolution
BC EXONA	4,7	11,6	↗
<i>Saint Germain Lès Corbeil</i>	17,6	11,1	↘
BC CHAMPCUEIL	0,0	0,0	→
BC MAROLLES	NC	0,2	
<i>Itteville</i>	2,8	2,2	↘
BC BAULNE	0,0	0,0	→
BC BOISSY LE CUTTE	15,4	15,3	↘
BC BOUTIGNY/E	24,0	31,3	↗
BC MAISSE	8,1	5,7	↘
BC VERT LE GRAND	0,0	0,0	→
BC LARDY	0,0	0,0	→

Objectif : Traduction de manière synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'assainissement collectif

Définition : Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Calcul : Nombre de réclamations laissant une trace écrite / nombre d'abonnés X 1 000

5 TRAVAUX

5.1 TRAVAUX REALISES PAR LE SIARCE

Les travaux réalisés en 2016 par la collectivité sont les suivants :

Descriptif	Ouvrages concernés	Montants	Linéaires
		(en K€ TTC)	(en ml)
Réalisation d'une bâche de stockage et de refoulement des EU de 200 m3 et création d'une unité de désodorisation	Rue du Moulin à Ormoy – poste de Villoison	900	/
Réalisation d'un poste de refoulement EU équipé d'une bâche de secours de 400 m3 et de deux forages dirigés de diamètre 250 mm	Poste de Moulin Galant - Corbeil-Essonnes	1 740	600
Réhabilitation de réseau EU	Rue Gustave Courbet - Corbeil-Essonnes	479	210
Création de réseau EU	Rue Spinédi à Corbeil-Essonnes	135	-
Travaux de réaménagement complet	Rue de l'Essonne - Vert-le-Petit	930	/
Réhabilitation des réseaux EU et EP	Rue Amand Louis - Vert-le-Petit	725	1000
Réhabilitation réseau EU	Rue des Tourterelles - Ballancourt-sur-Essonne	43	50
Construction canal Venturi	Station d'épuration EXONA	171	/
Pose d'un déboureur-séparateur d'hydrocarbures	Sentier de Courtils -Moigny-sur-Ecole	14	/
Renouvellement d'équipements	Station d'épuration de Marolles	113	/
Changement des écorses de pins des tours de désodorisation	Station d'épuration de Marolles	118	/
Création d'un réseau EP	Rue Robert Keller à La Ferté-Alais	73	50
Création d'un bassin EP	Impasse du Haut Clos Renault à Mennecey	1150	/
Remise en état de la toiture de la STEP	Boutigny-sur-Essonne	130	/
Création d'un réseau EP	Chemin des prés picards à Itteville	130	185
Deuxième phase des travaux de rénovation des réseaux d'eaux usées du quartier des Levitt (partie 1)	Mennecey	8 700	7274
Renouvellement d'équipements sur les postes de refoulement	Bassin de maïsse	60	/
Réhabilitation de réseau EU	Rue de la Pernaïson à Janville sur Juine	162	65

5.2 PROJETS ET ETUDES A VENIR

Principaux travaux prévus pour les années à venir :

Descriptif	Ouvrages concernés	Montants	Linéaires
		(en K€ TTC)	(en ml)
Création réseau EU et aménagements EP	Rue Paul Naudé Ballancourt-sur-Essonne	1 300	1 000
Extension réseaux EU et EP	Rue Louis Guerton- Ballancourt-sur-Essonne	220	300
Chemisage réseau EP	Rue Ludovic Guesnet - Ballancourt-sur-Essonne	20	35
Création de réseaux EU et EP	ZAC de la Plaine Saint Jacques à Ormoy	400	140
Deuxième phase des travaux de rénovation des réseaux d'eaux usées du quartier des Levitt (partie 2)	Quartier Levitt à Mennecey	5 800	3 802
Aménagements divers EP prévus au SDA	La Ferté-Alais	91	/
Création d'un réseau EP	Hameau de Jouy à Guigneville/Essonne	97	110
Dévoisement canalisation EU	Forage du Moulin du Gué à Baulne	25	50
Réhabilitation de réseaux EU et EP	Avenue de la libération à Boissy-le-Cutté	140	240
Renouvellement d'équipements sur les postes de refoulement	Bassin de maisse	60	/
Rehabilitation et extension de réseau EU	Route de Chevannes à Mennecey	740	740

6 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTE DU SERVICE

Une facture d'eau est composée d'une partie relative à la distribution de l'eau potable et une partie relative à l'assainissement.

Chaque partie se décompose en plusieurs sous-parties :

- Une part revenant à la Collectivité qui détient la compétence afin de financer les investissements,
- Une part revenant à l'exploitant dans le cas de service délégué pour les frais d'exploitation,
- Une part revenant à des organismes publics (Agence de l'Eau, Voies Navigables de France) pour le financement de projets,
- Une taxe sur la valeur ajoutée, de 5,5 % pour l'eau potable et de 10% pour l'assainissement

Sur la zone de collecte-épuración du SIARCE, on retrouve dans la partie assainissement :

- Pour la part revenant au SIARCE, pour l'investissement et le contrôle des services :
 - Une part Communale Collecte
 - Une part Syndicale Transport Traitement
- Pour la part revenant aux exploitants :
 - Une part Collecte du Délégué chargé de l'exploitation du réseau communal
 - Une part Transport Traitement du Délégué chargé de l'exploitation du service intercommunal (SEE)

Le Comité Syndical adopte par délibération les montants des redevances pour la partie Collecte et la partie Transport Traitement en fin d'année pour l'exercice à venir. Les tarifs pour l'année 2015 ont été votés au Comité de décembre 2014.

La part revenant aux exploitants est définie dans les contrats d'affermage et est actualisée chaque année.

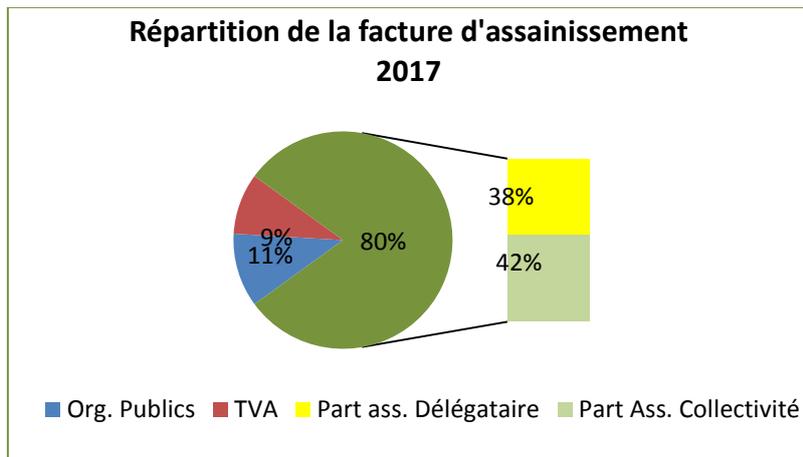
6.1 LE PRIX DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT - FACTURES TYPES

En raison des différents contrats et modes de gestion sur le territoire, on peut identifier plusieurs profils tarifaires différents.

BASSINS DE COLLECTE	N° du Profil Tarifaire	Communes
EXONA	1	Corbeil-Essonnes, Vert-le-Petit, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte
	2	Mennecey
	3	Ormoy
	4	Ballancourt
	5	Saint-Germain-lès-Corbeil
CHAMPCUEIL	6	Champcueil
	7	Chevannes
	8	Nainville-les-Roches
MAROLLES	9	Leudeville
	10	Saint-Vrain
	11	Itteville
	12	Avrainville, Cheptainville, Guibeville, Marolles-en-Hurepoix
BAULNE	13	Baulne, La Ferté-Alais, Cerny, Guigneville/S, D'Huisson-Longueville, Orveau
BOISSY LE CUTTE	14	Boissy-le-Cutté
BOUTIGNY/S	15	Boutigny/E, Vayres/E
	16	Courdimanche
MAISSE	17	Maisse
	18	Gironville/E, Prunay/E, Buno-Bonnevaux
VERT LE GRAND	19	Vert-le-Grand
LARDY	20	Bouray/J, Janville/J, Lardy

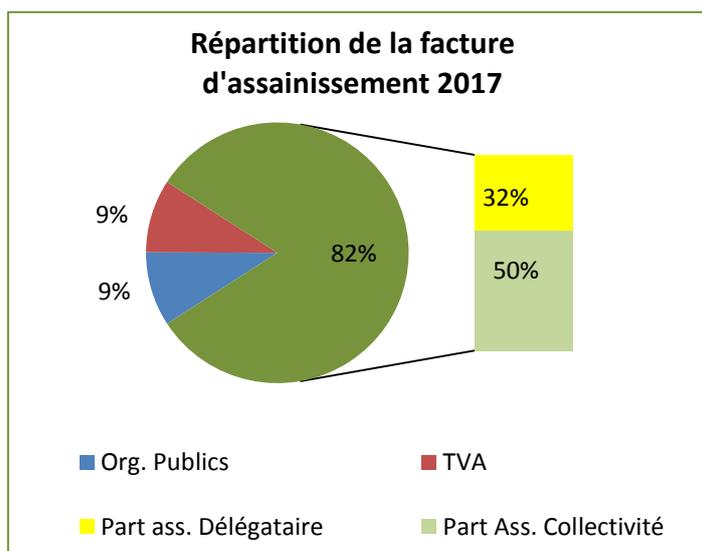
6.1.1 Profil Tarifaire n°1 : Corbeil-Essonnes, Vert-le-petit, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte

Facture-type 120 m3	Janvier 2016 (N-1)		Janvier 2017 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Collecte et traitement des eaux usées					
Part Collecte du Déléataire	0,2276 €	27,31 €	0,2632 €	31,58 €	15,64%
Part Transport Traitement du Déléataire	0,7450 €	89,40 €	0,7960 €	95,52 €	6,85%
Part syndicale collecte	0,2340 €	28,08 €	0,2340 €	28,08 €	0,00%
Part syndicale Transport Traitement	0,9554 €	114,65 €	0,9554 €	114,65 €	0,00%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000 €	36,00 €	0,3000 €	36,00 €	0,00%
Voies navigables de France Assainissement	0,0084 €	1,01 €	0,0083 €	1,00 €	-1,19%
Sous-Total HT	2,4704 €	296,45 €	2,5569 €	306,83 €	3,50%
TVA	0,2470 €	29,64 €	0,2557 €	30,68 €	3,50%
Prix de l'assainissement TTC	2,7174 €	326,09 €	2,8126 €	337,51 €	3,50%



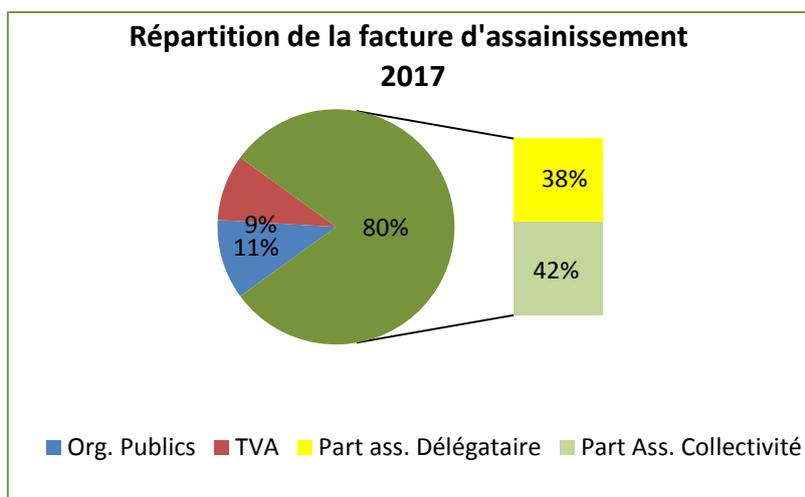
6.1.2 Profil Tarifaire n°2 : Mennecey

Facture-type 120 m3	Janvier 2016 (N-1)		Janvier 2017 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Collecte et traitement des eaux usées					
Part Collecte du Déléguataire	0,2276	27,31 €	0,2632 €	31,58 €	15,64%
Part Transport Traitement du Déléguataire	0,7450	89,40 €	0,7960 €	95,52 €	6,85%
Part syndicale collecte	0,7225	86,70 €	0,7225 €	86,70 €	0,00%
Part syndicale Transport Traitement	0,9554	114,65 €	0,9554 €	114,65 €	0,00%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000 €	36,00 €	0,00%
Voies navigables de France Assainissement	0,0084	1,01 €	0,0083 €	1,00 €	-1,19%
Sous-Total HT	2,9589	355,07 €	3,0454 €	365,45 €	2,92%
TVA	0,2959	35,51 €	0,3045 €	36,54 €	2,92%
Prix de l'assainissement TTC	3,2548	390,57 €	3,3499 €	401,99 €	2,92%



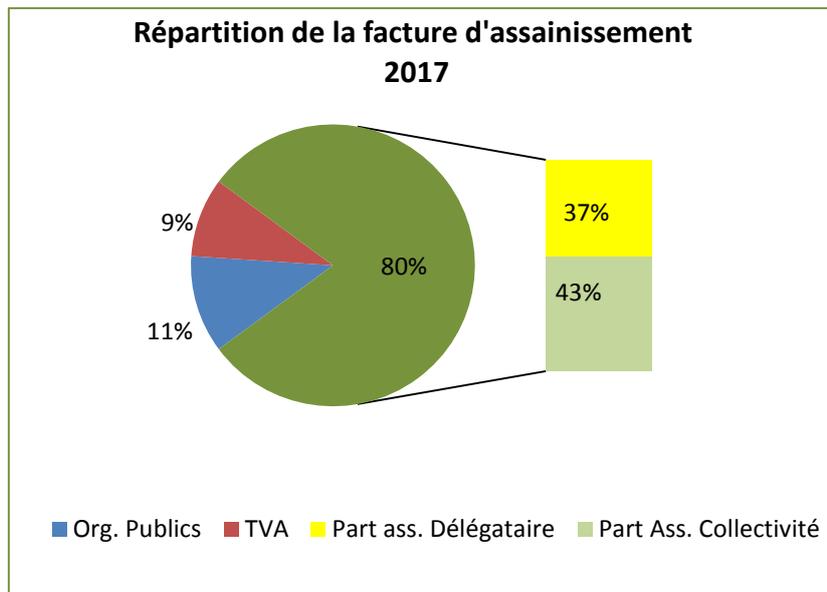
6.1.3 Profil Tarifaire n°3 : Ormoy

Facture-type 120 m3	Janvier 2016 (N-1)		Janvier 2017 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Collecte et traitement des eaux usées					
Part Collecte du Délégitaire	0,2276	27,31 €	0,2632 €	31,58 €	15,64%
Part Transport Traitement du Délégitaire	0,7450	89,40 €	0,7960 €	95,52 €	6,85%
Part syndicale collecte	0,2340	28,08 €	0,2340 €	28,08 €	0,00%
Part syndicale Transport Traitement	0,9554	114,65 €	0,9554 €	114,65 €	0,00%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000 €	36,00 €	0,00%
Voies navigables de France Assainissement	0,0084	1,01 €	0,0083 €	1,00 €	-1,19%
Sous-Total HT	2,4704	296,45 €	2,5569 €	306,83 €	3,50%
TVA	0,2470	29,64 €	0,2557 €	30,68 €	3,50%
Prix de l'assainissement TTC	2,7174	326,09 €	2,8126 €	337,51 €	3,50%



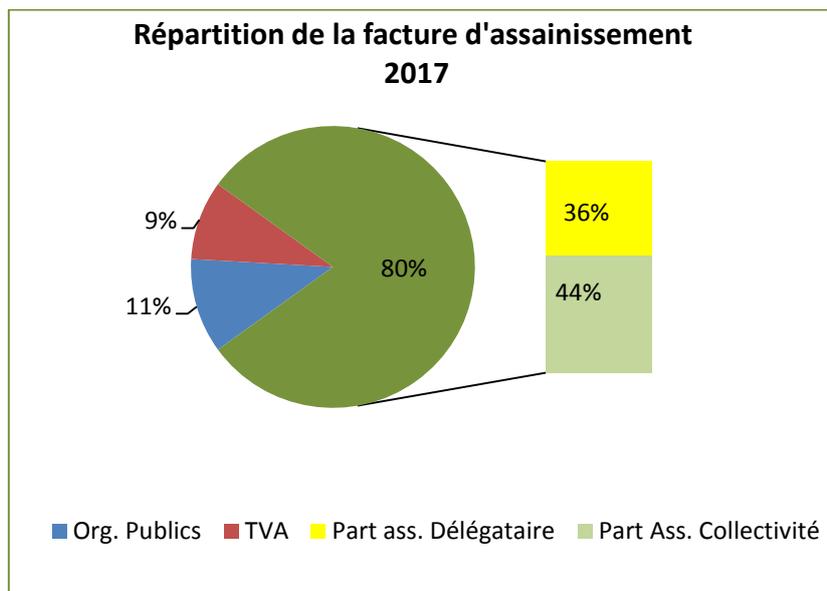
6.1.4 Profil Tarifaire n°4 : Ballancourt sur Essonne

Facture-type 120 m3	Janvier 2016 (N-1)		Janvier 2017 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Collecte et traitement des eaux usées					
Part Collecte du Délégué	0,2276	27,312	0,2632 €	31,584	15,64%
Part Transport Traitement du Délégué	0,7450 €	89,40 €	0,7450 €	89,40 €	0,00%
Part syndicale collecte	0,2340 €	28,08 €	0,2340 €	28,08 €	0,00%
Part syndicale Transport Traitement	0,9554 €	114,65 €	0,9554 €	114,65 €	0,00%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000 €	36,00 €	0,3000 €	36,00 €	0,00%
Voies navigables de France Assainissement	0,0085 €	1,02 €	0,0084 €	1,01 €	-1,18%
Sous-Total HT	2,4705 €	296,46 €	2,5060 €	300,72 €	1,44%
TVA	0,2471 €	29,65 €	0,2506 €	30,07 €	1,44%
Prix de l'assainissement TTC	2,7176 €	326,11 €	2,7566 €	330,79 €	1,44%



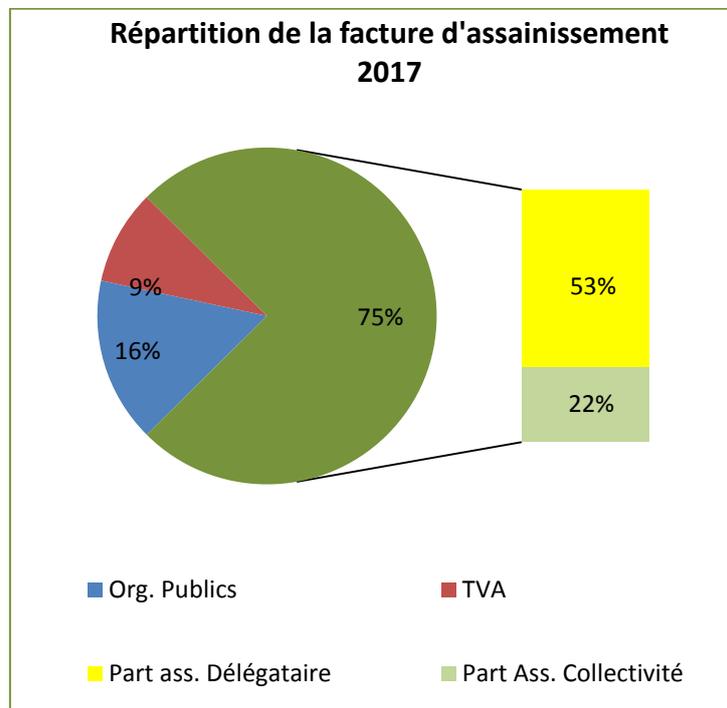
6.1.5 Profil Tarifaire n°5 : Saint Germain lès Corbeil

Facture-type 120 m3 Saint Germain les Corbeil Versant SIARCE	Janvier 2016 (N-1)		Janvier 2017 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Part Collecte du Déléataire	0,2100	25,20 €	0,2114	25,37 €	0,67%
Part Transport Traitement du Déléataire	0,7450	89,40 €	0,7960	95,52 €	6,85%
Part syndicale collecte	0,3049	36,59 €	0,3049	36,59 €	0,00%
Part syndicale Transport Traitement	0,9554	114,65 €	0,9554	114,65 €	0,00%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0,00%
Voies navigables de France Assainissement	0,0085	1,02 €	0,0083	1,00 €	-2,35%
Sous-Total HT	2,5238	302,86 €	2,5760	309,12 €	2,07%
TVA (10%)	0,2524	30,29 €	0,2576	30,91 €	2,07%
Prix de l'assainissement TTC	2,7668	333,14 €	2,7668	340,03 €	2,07%



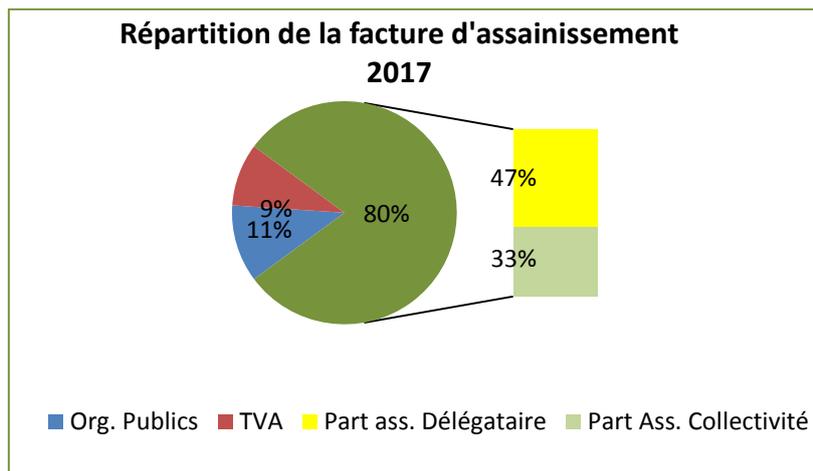
6.1.6 Profil Tarifaire n°6 : Champcueil

Facture-type 120 m3 Champcueil	Janvier 2016 (N-1)		Janvier 2017 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Collecte et traitement des eaux usées					
Collecte des eaux usées					
Part Délégitaire	0,2305	27,66 €	0,2305	27,66 €	0,00%
Part Communale	0,2700	32,40 €	0,2700	32,40 €	0,00%
Transport/traitement					
Part Délégitaire	0,7728	92,74 €	0,7728	92,74 €	0,00%
Part Collectivité	0,1500	18,00 €	0,1500	18,00 €	0,00%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0,00%
Sous-Total HT	1,7233	206,80 €	1,7233	206,80 €	0,00%
TVA (10%)	0,1723	20,68 €	0,1723	20,68 €	0,00%
Prix de l'assainissement TTC	1,8956	227,48 €	1,8956	227,48 €	0,00%



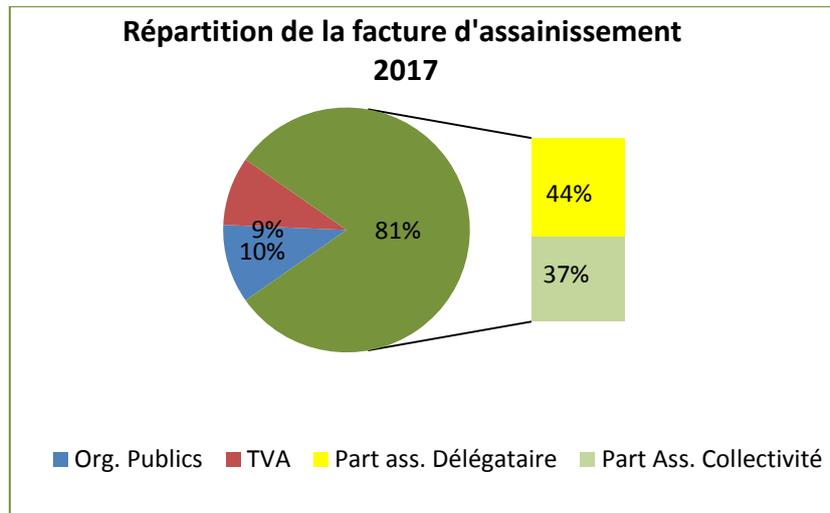
6.1.7 Profil Tarifaire n°7 : Chevannes

Facture-type 120 m3 Chevannes	Janvier 2016 (N-1)		Janvier 2017 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	N/N-1
Collecte et traitement des eaux usées					
Collecte des eaux usées					
Part Délégitaire	0,4835	58,02 €	0,4835	58,02 €	0,00%
Part Collectivité	0,7300	87,60 €	0,7300	87,60 €	0,00%
Transport/traitement					
Part Délégitaire	0,7728	92,74 €	0,7728	92,74 €	0,00%
Part Collectivité	0,1500	18,00 €	0,1500	18,00 €	0,00%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0,00%
Sous-Total HT	2,4363	292,36 €	2,4363	292,36 €	0,00%
TVA (10%)	0,2436	29,24 €	0,2436	29,2356 €	0,00%
Prix de l'assainissement TTC	2,6799	321,59 €	2,6799	321,59 €	0,00%



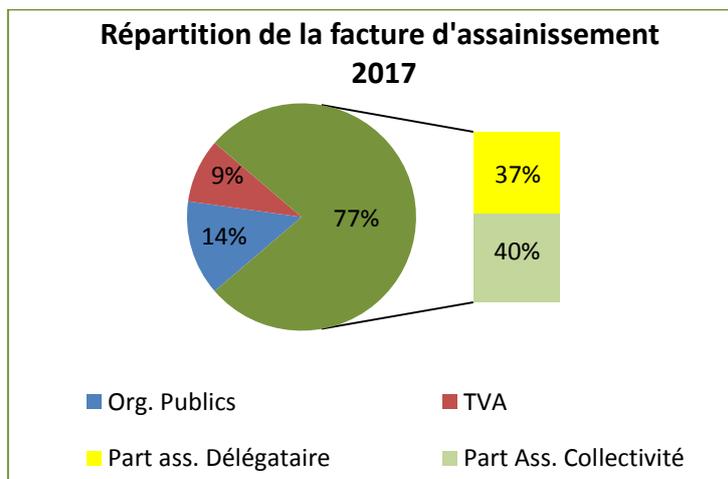
6.1.8 Profil Tarifaire n°8 : Nainville-les-Roches

Facture-type 120 m3 Nainville-les-Roches	Janvier 2016 (N-1)		Janvier 2017 (N)		Variation
	120		120		
	HT au m3	120m3 HT	HT au m3	120m3 HT	N/N-1
Collecte et traitement des eaux usées					
Collecte des eaux usées					
Part Délégataire	0,4792	57,50 €	0,4792	57,50 €	0,00%
Part Communale	0,9192	110,30 €	0,9162	109,94 €	-0,33%
Transport/traitement					
Part Délégataire	0,7728	92,74 €	0,7728	92,74 €	0,00%
Part Collectivité	0,1500	18,00 €	0,1500	18,00 €	0,00%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0,00%
Sous-Total HT	2,6212	314,54	2,6182	314,18	-0,11%
TVA (10%)	0,2621	31,45 €	0,2618	31,42 €	-0,11%
Prix de l'assainissement TTC	2,8833	346,00 €	2,8800	345,60 €	-0,11%



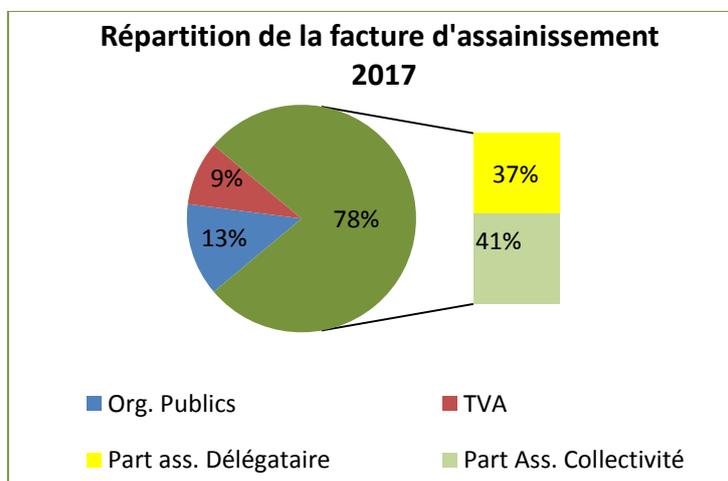
6.1.9 Profil Tarifaire n°9 : Leudeville

Facture-type 120 m3 Leudeville	Janvier 2016 (N-1)		Janvier 2017 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Collecte et traitement des eaux usées					
Collecte des eaux usées					
Part Déléгатaire					
Part Communale	0,2500	30,00 €	0,2500	30,00 €	0,00%
Transport/traitement					
Part fixe Déléгатaire			0,0833	10,00 €	
Part proportionnelle Déléгатaire			0,7486	89,83 €	
Part Syndicale	1,3848	166,18 €	0,6362	76,34 €	
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0,00%
Sous-Total HT	1,9348	232,18 €	2,0181	242,18 €	4,31%
TVA (10%)	0,1935	23,22 €	0,2018	24,22 €	4,31%
Prix de l'assainissement TTC	2,1283	255,39 €	2,2199	266,39 €	4,31%



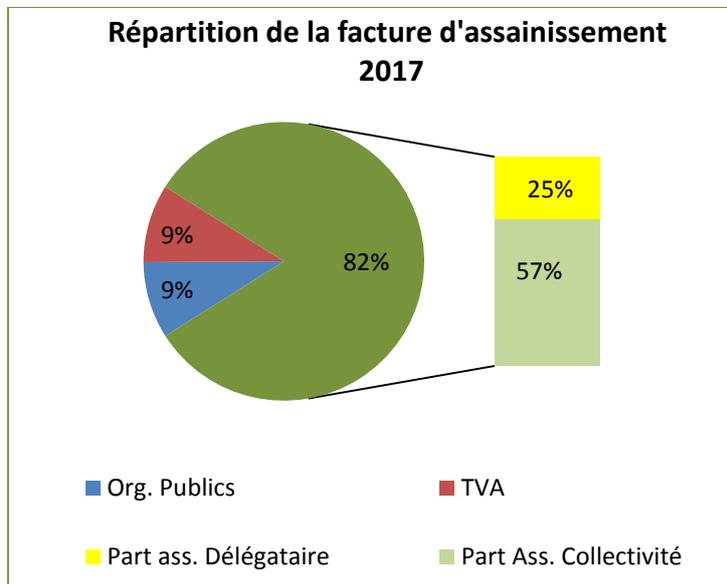
6.1.10 Profil Tarifaire n°10 : Saint-Vrain

Facture-type 120 m3 Saint Vrain	Janvier 2016 (N-1)		Janvier 2017 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Collecte et traitement des eaux usées					
Collecte des eaux usées					
Part Délégitaire					
Part Communale	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0,00%
Transport/traitement					
Part fixe Délégitaire			0,0833	10,00 €	
Part proportionnelle Délégitaire			0,7486	89,83 €	
Part Syndicale	1,3848	166,18 €	0,6362	76,34 €	
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0,00%
Sous-Total HT	1,9848	238,18 €	2,0681	248,18 €	4,20%
TVA (10%)	0,1985	23,82 €	0,2068	24,82 €	4,20%
Prix de l'assainissement TTC	2,1833	261,99 €	2,2749	272,99 €	4,20%



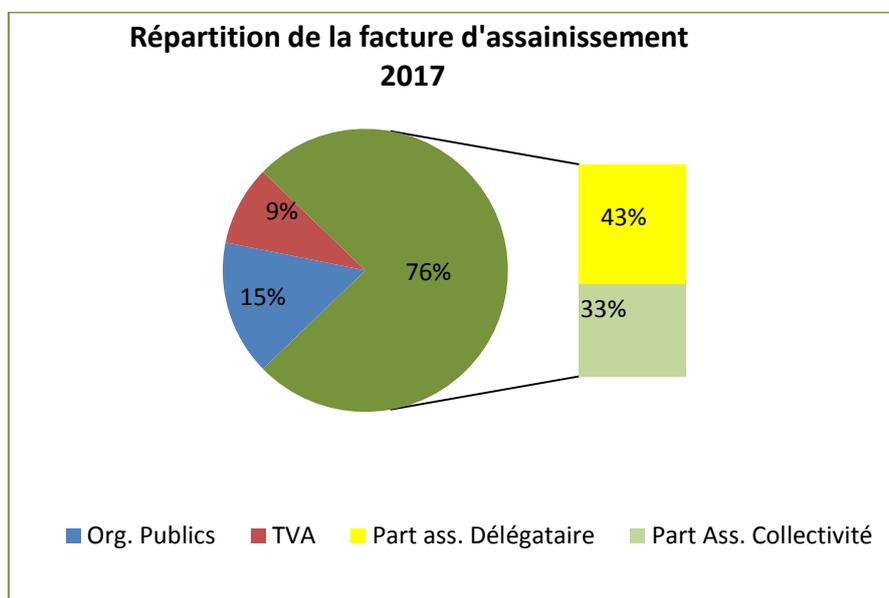
6.1.11 Profil Tarifaire n°11 : Itteville

Facture-type 120 m3 Itteville	Janvier 2016 (N-1)		Janvier 2017 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Collecte et traitement des eaux usées					
Collecte des eaux usées					
Part Délégitaire	-	-	-	-	-
Part Syndicale	1,3000	156,00 €	1,3000	156,00 €	0,00%
Transport/traitement					
Part fixe Délégitaire			0,0833	10,00 €	#DIV/0!
Part proportionnelle Délégitaire			0,7486	89,83 €	#DIV/0!
Part Syndicale	1,3848	166,18 €	0,6362	76,34 €	-54,06%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0,00%
Sous-Total HT	2,9848	358,18 €	3,0681	368,18 €	2,79%
TVA (10%)	0,2985	35,82 €	0,3068	36,82 €	2,79%
Prix de l'assainissement TTC	3,2833	393,99 €	3,3749	404,99 €	2,79%



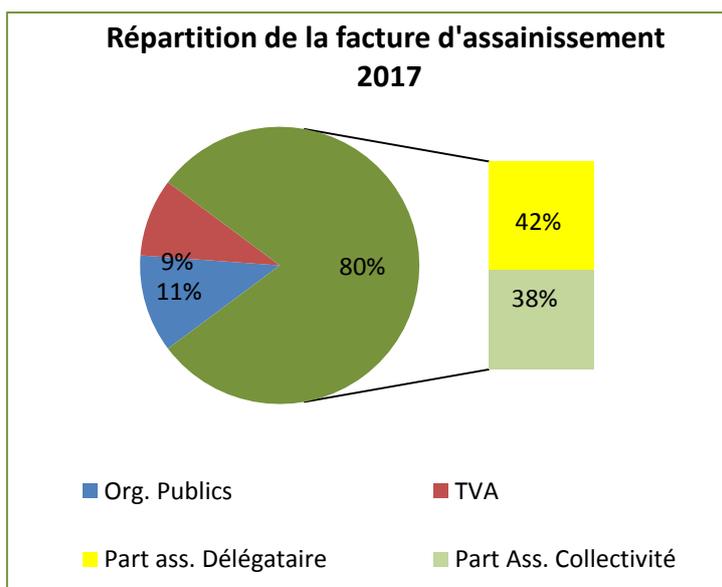
6.1.12 Profil Tarifaire n°12 : Avrainville, Cheptainville, Guibeville, Marolles-en-Hurepoix

Facture-type 120 m3 Avrainville, Cheptainville, Guibeville, Marolles-en-Hurepoix	Janvier 2016 (N-1)		Janvier 2017 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Collecte et traitement des eaux usées					
Collecte des eaux usées					
Part Délégataire	NC	NC	NC	NC	
Part Cœur d'Essonne	NC	NC	NC	NC	
Transport/traitement					
Part fixe Délégataire			0,0833	10,00 €	#DIV/0!
Part proportionnelle Délégataire			0,7486	89,83 €	#DIV/0!
Part Syndicale	1,3848	166,18 €	0,6362	76,34 €	-54,06%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0,00%
Sous-Total HT	1,6848	202,18 €	1,7681	212,17 €	4,94%
TVA (10%)	0,1685	20,22 €	0,1768	21,22 €	4,94%
Prix de l'assainissement TTC	1,8533	222,39 €	1,9449	233,39 €	4,94%



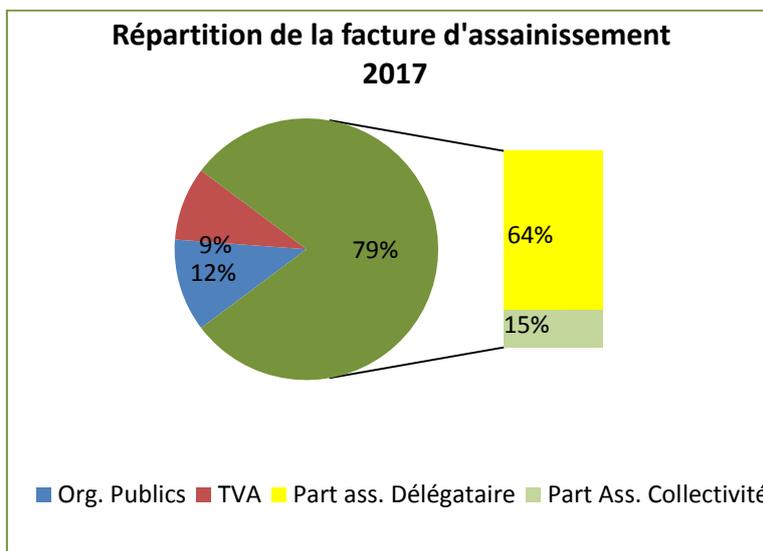
6.1.13 Profil Tarifaire n°13 : Baulne, La Ferté-Alais, Cerny, Guigneville/E, D'Huison-Longueville, Orveau

Facture-type 120 m3	Janvier 2016 (N-1)		Janvier 2017 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Collecte et traitement des eaux usées					
Part fixe du Délégataire	0,1025	12,30 €	0,1017	12,20 €	-0,81%
Part Collecte du Délégataire	0,8724	104,69 €	0,9932	119,18 €	13,85%
Part Syndicale	0,9973	119,68 €	0,9973	119,68 €	0,00%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0,00%
Sous-Total HT	2,2722	272,66 €	2,3922	287,06 €	5,28%
TVA (10%)	0,2272	27,27 €	0,2392	28,71 €	5,28%
Prix de l'assainissement TTC	2,4994	299,93 €	2,6314	315,77 €	5,28%



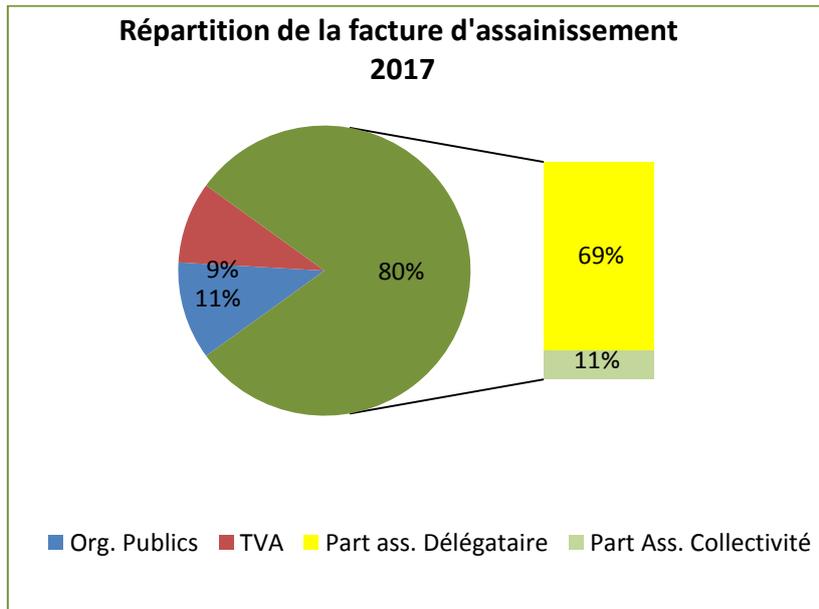
6.1.14 Profil Tarifaire n°14 : Boissy-le-Cutté

Facture-type 120 m3	Janvier 2016 (N-1)		Janvier 2017 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Collecte et traitement des eaux usées					
Part Collecte du Délégitaire	1,6747	200,96 €	1,6821	201,85 €	0,44%
Part Syndicale	0,4000	48,00 €	0,4000	48,00 €	0,00%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0,00%
Sous-Total HT	2,3747 €	284,96 €	2,3821 €	285,85 €	0,31%
TVA (10 %)	0,2375 €	28,50 €	0,2382 €	28,59 €	0,31%
Prix de l'assainissement TTC	2,6122	313,46 €	2,6203	314,44 €	0,31%



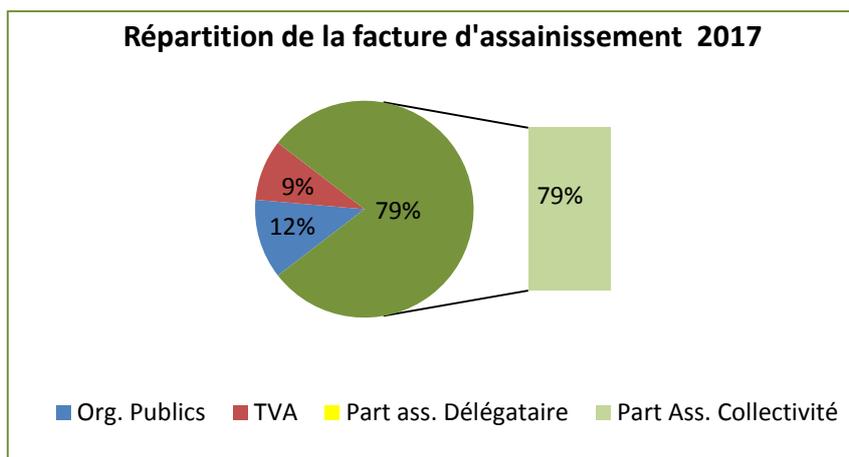
6.1.15 Profil Tarifaire n°15 : Boutigny/E, Vayres/E

Facture-type 120 m3	Janvier 2016 (N-1)		Janvier 2017 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Collecte et traitement des eaux usées					
Part Collecte du Déléгатaire					
Part Transport Traitement du Déléгатaire	1,9169	230,03 €	1,9100	229,20 €	-0,36%
Part Collecte Syndicale					
Part Syndicale Transport Traitement	0,2888	34,66 €	0,2888	34,66 €	0,00%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0,00%
Sous-Total HT	2,5057	300,68 €	2,4988	299,86 €	-0,28%
TVA (10 %)	0,2506	30,07 €	0,2499	29,99 €	-0,28%
Prix de l'assainissement TTC	2,7563	330,75 €	2,7487	329,84 €	-0,28%



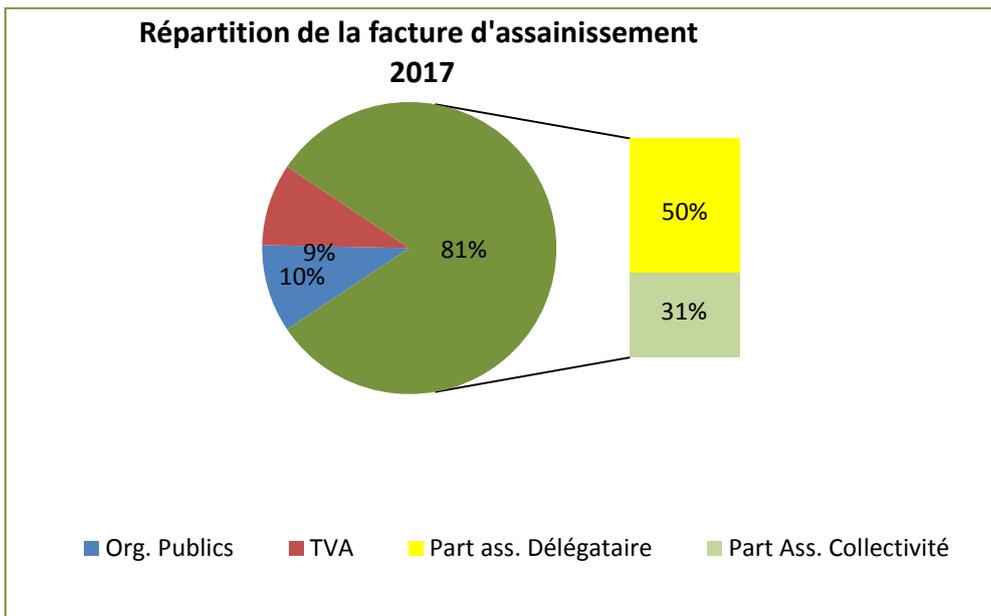
6.1.16 Profil Tarifaire n°16 : Courdimanche

Facture-type 120 m3	Janvier 2016 (N-1)		Janvier 2017 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Collecte et traitement des eaux usées					
Part Collecte du Délégitaire	0,0000	0,00 €	0,0000	0,00 €	
Part Transport Traitement du Délégitaire	0,0000	0,00 €	0,0000	0,00 €	
Part Syndicale Collecte	2,0000	240,00 €	2,0000	240,00 €	0,00%
Part Syndicale Transport Traitement					
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0,00%
Sous-Total HT	2,3000	276,00 €	2,3000	276,00 €	0,00%
TVA (10 %)	0,2300	27,60 €	0,2300	27,60 €	0,00%
Prix de l'assainissement TTC	2,5300	303,60 €	2,5300	303,60 €	0,00%



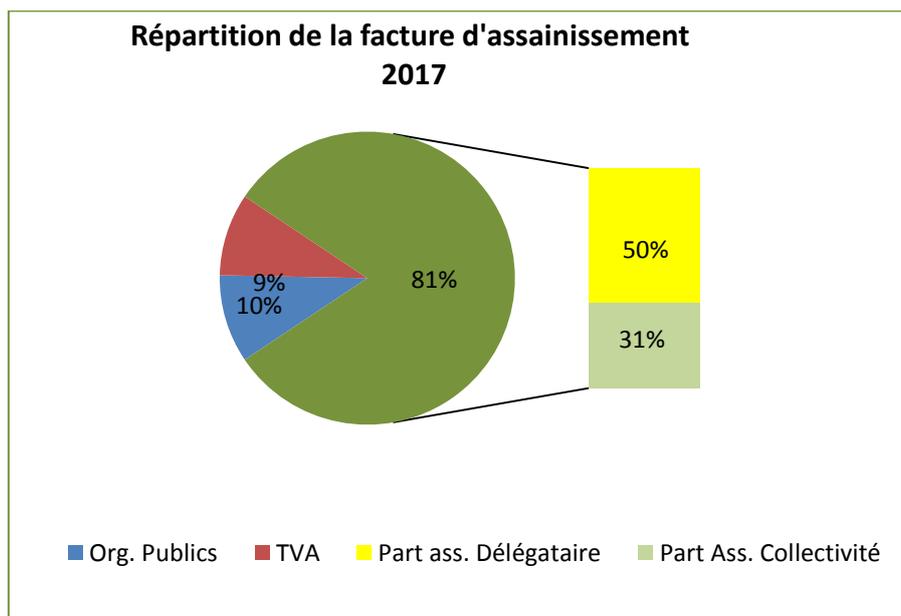
6.1.17 Profil Tarifaire n°17 : Maisse

Facture-type 120 m3 Maisse	Janvier 2016 (N-1)		Janvier 2017 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Collecte et traitement des eaux usées					
Part Collecte du Délégataire	0,2426	29,11 €	0,2416	28,99 €	-0,41%
Part Traitement du Délégataire	1,3011	156,13 €	1,2956	155,47 €	-0,42%
Part Syndicale Collecte	0,7622	91,46 €	0,7622	91,46 €	0,00%
Part Syndicale Traitement	0,2027	24,32 €	0,2027	24,32 €	0,00%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0,00%
Sous-Total HT	2,8086	337,03 €	2,8021	336,25 €	-0,23%
TVA (10 %)	0,2809	33,70 €	0,2802	33,63 €	-0,23%
Prix de l'assainissement TTC	3,0895	370,74 €	3,0823	369,88 €	-0,23%



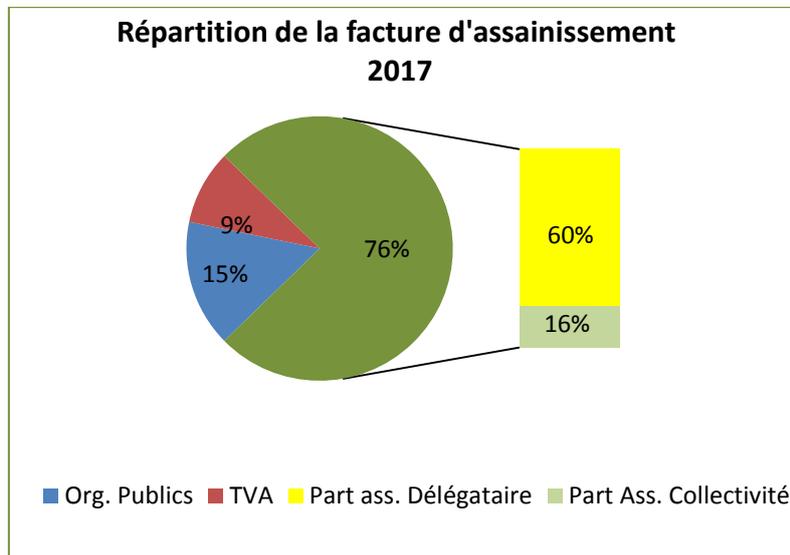
6.1.18 Profil Tarifaire n°18 : Gironville/E, Prunay/E, Buno-Bonnevaux, Boigneville

Facture-type 120 m3 Gironville/E, Prunay/E, Buno- Bonnevaux, Boigneville	Janvier 2016 (N-1)		Janvier 2017 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Collecte et traitement des eaux usées					
Part Collecte du Délégué	0,2469	29,63 €	0,2440	29,28 €	-1,17%
Part Traitement du Délégué	1,3011	156,13 €	1,2956	155,47 €	-0,42%
Part Syndicale Collecte	0,7622	91,46 €	0,7622	91,46 €	0,00%
Part Syndicale Traitement	0,2027	24,32 €	0,2027	24,32 €	0,00%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0,00%
Sous-Total HT	2,8129	337,55 €	2,8045	336,54 €	-0,30%
TVA (10 %)	0,2813	33,75 €	0,2805	33,65 €	-0,30%
Prix de l'assainissement TTC	3,0942	371,30 €	3,0850	370,19 €	-0,30%



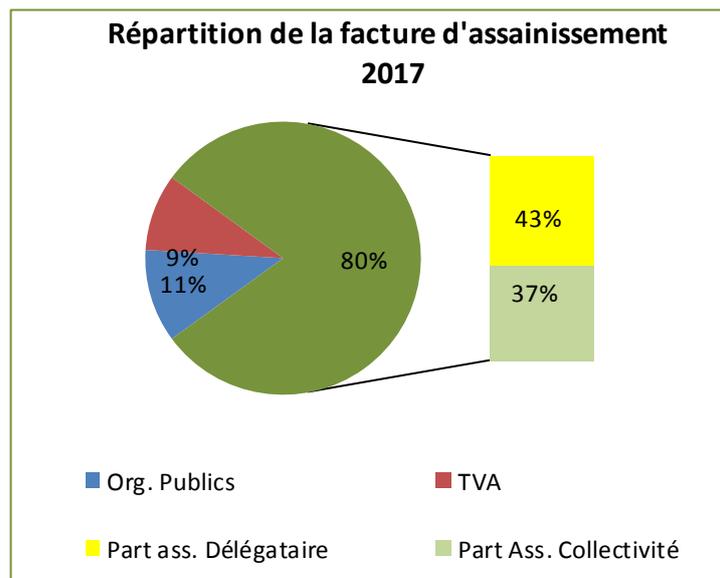
6.1.19 Profil Tarifaire n°19 : Vert-le-Grand

Facture-type 120 m3	Janvier 2016 (N-1)		Janvier 2017 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Collecte et traitement des eaux usées					
Part proportionnelle Déléataire	1,1519	138,23 €	1,1499	137,99 €	-0,17%
Part proportionnelle Collectivité	0,3049	36,59 €	0,3049	36,59 €	0,00%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0,00%
Sous-Total HT	1,7568	210,82 €	1,7548	210,58 €	-0,11%
TVA (10%)	0,1757	21,08 €	0,1755	21,06 €	-0,11%
Prix de l'assainissement TTC	1,9325	231,90 €	1,9303 €	231,64 €	-0,11%

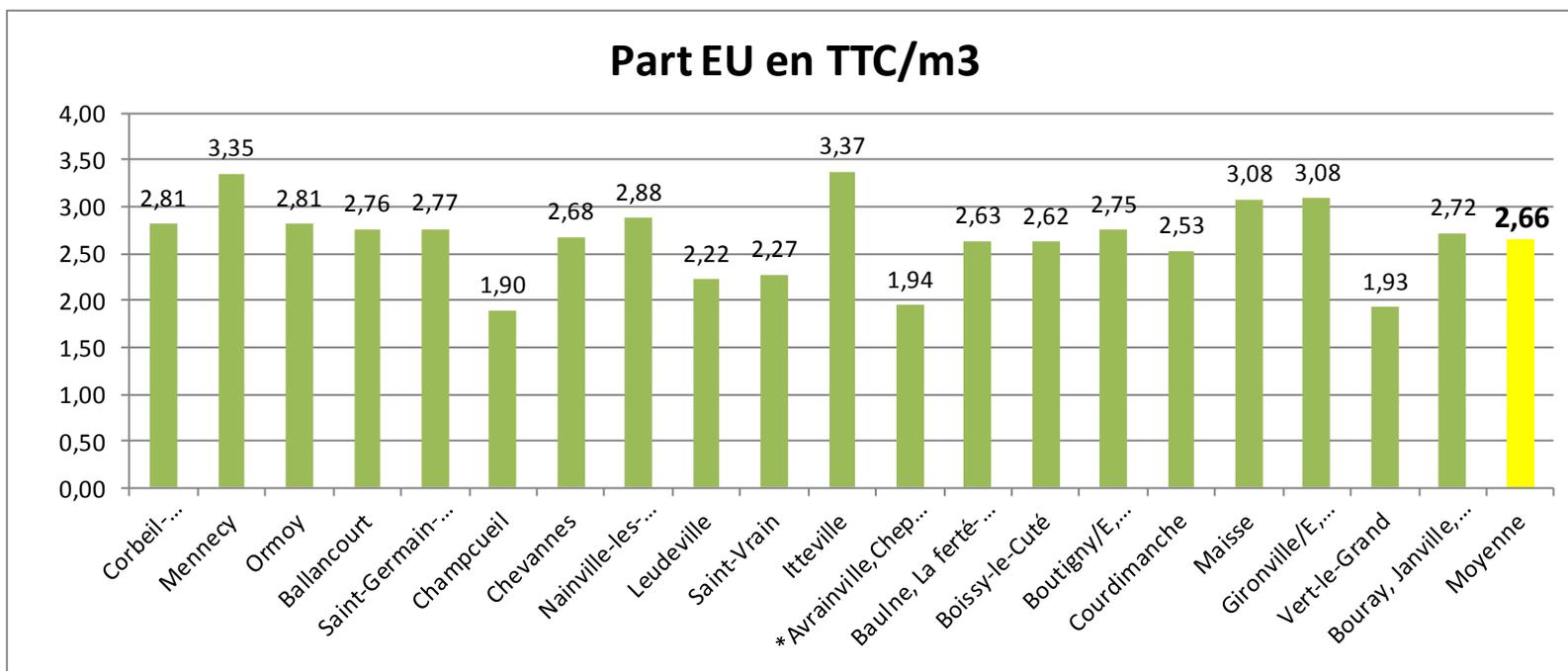


6.1.20 Profil Tarifaire n°20 : Bouray/Juine, Janville/Juine, Lardy

Facture-type 120 m3	Janvier 2016 (N-1)		Janvier 2017 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Collecte et traitement des eaux usées					
Part fixe du Délégataire	0,2662	31,94 €	0,2633	31,60 €	-1,06%
Part Collecte du Délégataire	0,9191	110,29 €	0,9094	109,13 €	-1,06%
Part Syndicale	1,0000	120,00 €	1,0000	120,00 €	0,00%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00 €	0,3000	36,00 €	0,00%
Sous-Total HT	2,4853	298,23 €	2,4727	296,73 €	-0,50%
TVA (10%)	0,2485	29,82 €	0,2473	29,67 €	-0,50%
Prix de l'assainissement TTC	2,7338	328,06 €	2,7200	326,40 €	-0,50%



Prix de l'assainissement

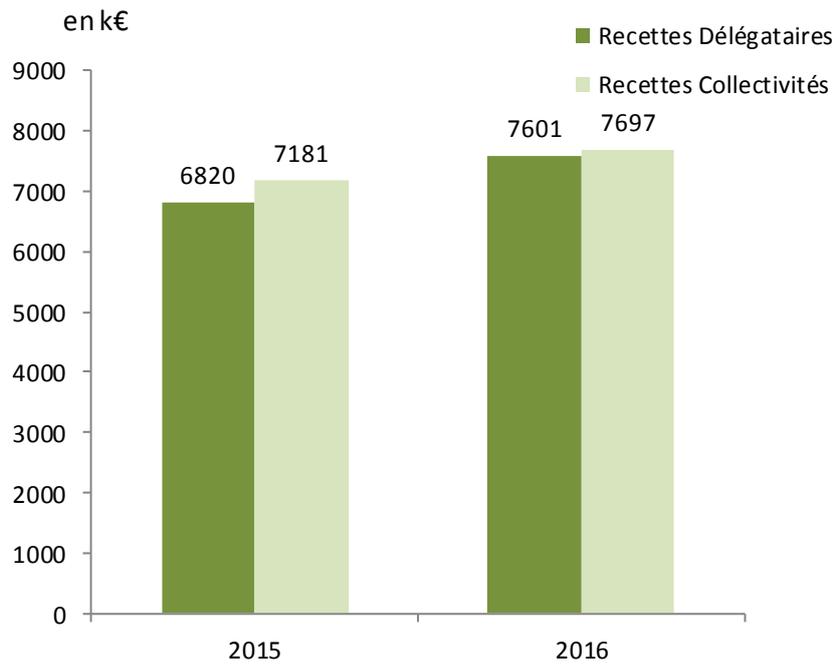


* sans la part collecte (Cœur d'Essonne)

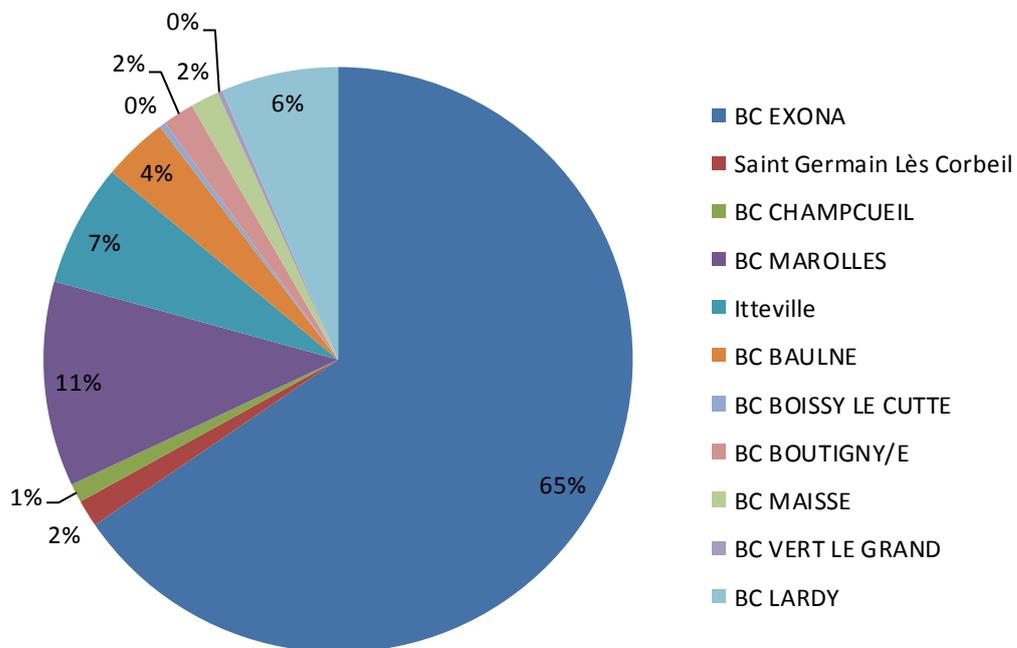
6.2 LE PRIX DE L'EAU - LES RECETTES ASSOCIEES

Recettes liées aux contrats d'assainissement en K€ TTC					
Recettes Délégataires					Total des recettes
BASSINS DE COLLECTE	Forfait Eaux pluviales	Part Eaux usées (proportionnelle et fixe)	Rémunération à la performance + forfait Levitt	Travaux exclusifs et produits accessoires	
BC EXONA	472	4 597	141	-	5 211
<i>Saint Germain Lès Corbeil</i>	31	98	<i>Sans objet</i>	0	129
BC CHAMPCUEIL	<i>Sans objet</i>	230	<i>Sans objet</i>	4	234
BC MAROLLES	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	-
<i>Itteville</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	-
BC BAULNE	<i>Sans objet</i>	484	<i>Sans objet</i>	28	512
BC BOISSY LE CUTTE	7	87	<i>Sans objet</i>	-	95
BC BOUTIGNY/E	37	264	<i>Sans objet</i>	-	301
BC MAISSE	<i>Sans objet</i>	217	<i>Sans objet</i>	121	338
BC VERT LE GRAND	<i>Sans objet</i>	156	<i>Sans objet</i>	12	168
BC LARDY	<i>Sans objet</i>	552	<i>Sans objet</i>	61	613
Total des recettes	547	6 686	141	226	7 601

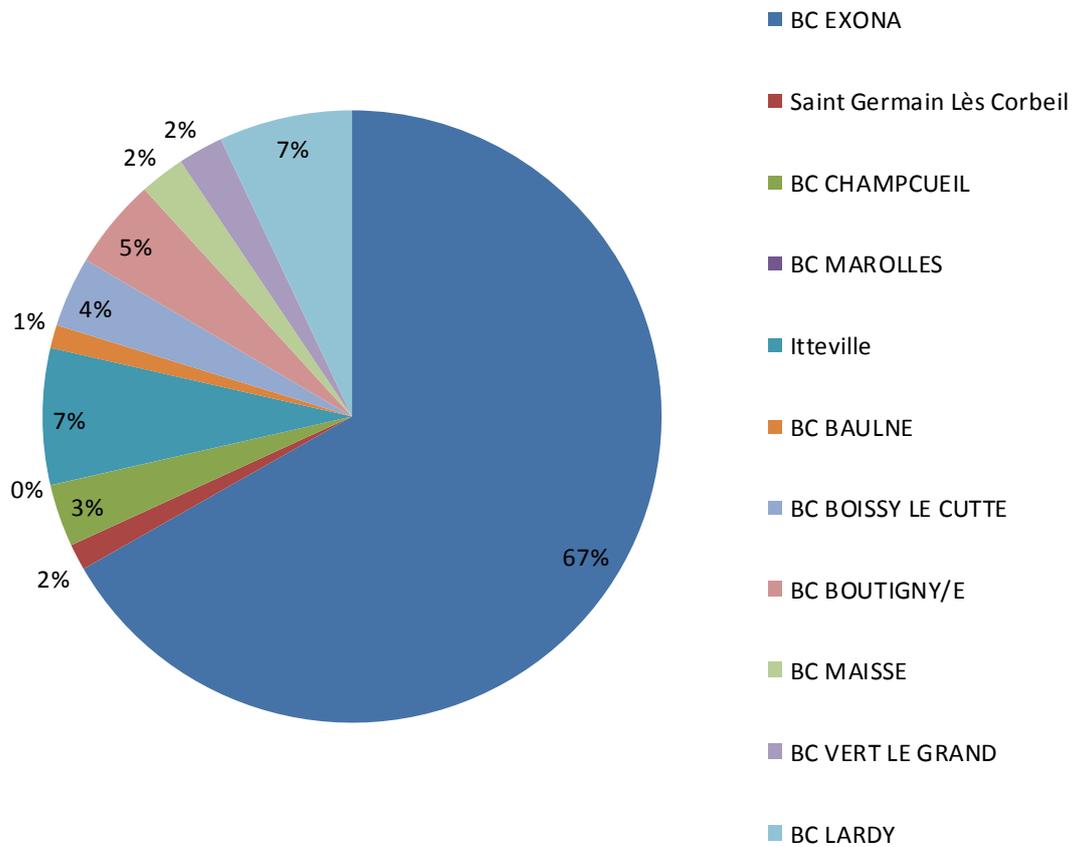
Recettes liées aux contrats d'assainissement en k€ TTC				
Recettes Collectivités				TOTAL
BASSINS DE COLLECTE	Redevance assainissement	Autres recettes (primes épuration, PFAC, forfait branchement...)	Autres recettes	
BC EXONA	4 638	391	8	5 038
<i>Saint Germain Lès Corbeil</i>	115	-	-	115
BC CHAMPCUEIL	50	30	-	80
BC MAROLLES	840	29	3	872
<i>Itteville</i>	408	113	-	520
BC BAULNE	258	18	-	276
BC BOISSY LE CUTTE	20	7	-	26
BC BOUTIGNY/E	74	56	4	133
BC MAISSE	144	28	4	120
BC VERT LE GRAND	21	-	-	21
BC LARDY	383	103	8	495
Total des recettes	6 951	719	27	7 697



Recettes de la Collectivité



Recettes du délégataire



Le bassin de collecte « Exona » représente la part la plus importante des recettes tant pour le délégataire que pour la Collectivité.

7 L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

7.1 LE PERIMETRE

**Compétence Assainissement
Non collectif (ANC)
Janvier 2017**



La Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 a imposé aux communes de créer un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Le SPANC contrôle la conception, l'implantation et la réalisation de tout dispositif neuf d'Assainissement Non Collectif (ANC) et réalise le diagnostic et le contrôle du bon fonctionnement des installations existantes. Il peut prendre en charge l'entretien des installations d'ANC et a l'obligation d'effectuer un diagnostic au plus tard le 31 décembre 2012. Au 1^{er} janvier 2017, le SIARCE exerce la compétence ANC pour 28 communes.

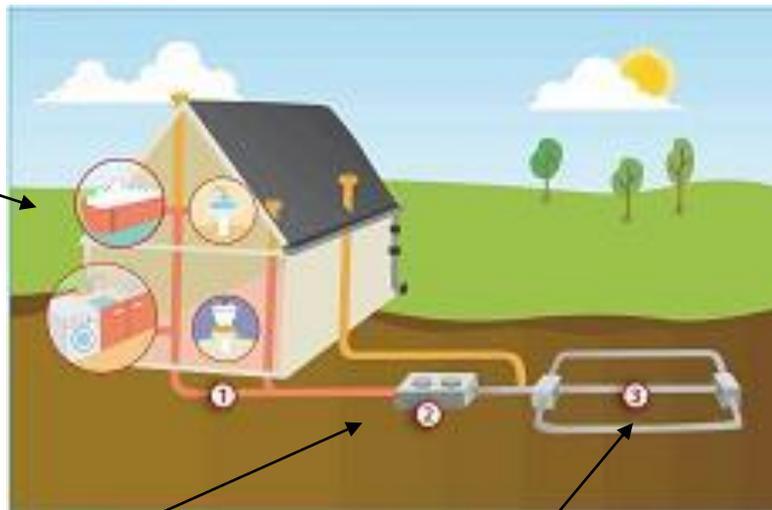
7.2 DESCRIPTIF DE L'ANC

Qu'est-ce que l'assainissement non collectif ?

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux usées. Ces dispositifs concernent les immeubles qui ne sont pas desservis par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Les installations privées

Ce maillon comprend l'ensemble des équipements qui participent à l'évacuation des eaux usées situées en domaine privé (ex : douche, lavabo, canalisations d'assainissement intérieures).



Le prétraitement

Les eaux usées domestiques sont prétraitées dans une fosse toutes eaux qui permet la décantation des matières en suspension dans les eaux collectées, la rétention des éléments flottants et une première étape de dégradation.

Le traitement

Les eaux usées sont par la suite acheminées vers le traitement où l'élimination de la pollution est assurée par dégradation biochimique (activité microbologique) des eaux grâce au passage dans un réacteur naturel constitué soit par un sol naturel, soit par un sol reconstitué (massif de sable)

7.3 BILAN DES INSTALLATIONS

L'indice de mise en œuvre est calculé en fonction des éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif et des éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif.

Communes	Date de transfert des compétences au SIARCE	Nombre d'habitations en ANC (P301.0)	Nombre de contrôles réalisés pour les habitations non raccordables en 2016	Nombre total de contrôles réalisés pour les habitations non raccordables	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P 301.3)	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (P302.0)	
Echarcon	17/04/2005	11	0	11	9%	Tous les contrôles n'ont pas été réalisés en raison du refus de certains propriétaires de maisons inhabitées, de prise de compétences tardives, etc.	
Corbeil-Essonnes	01/01/2007	72	10	72	0%		
Fontenay-le-Vicomte	24/03/2005	20	0	19	0%		
Ormoy	16/04/2006	5	0	5	0%		
Mennecey	01/01/2009	21	0	21	0%		
Vert le Petit	31/05/2005	9	0	9	0%		
Auvernaux	15/02/2006	5	0	5	0%		
Boissy le Cutté	24/11/2005	16	5	16	13%		
La Ferté Alais	04/07/2005	41	0	10	0%		
Maisse	18/03/2006	35	1	35	17%		
Itteville	01/01/2013	308	20	92	-		
Chevannes	01/05/2014	19	0	0	-		
Ballancourt /E	01/01/2014	9	2	6	-		
Guigneville	01/05/2014	25	7	16	-		
Orveau	01/05/2014	2	0	0	-		
Cerny	01/05/2014	25	10	11	-		
D'Huisson-Longueville	01/05/2014	8	1	1	-		
Baulne	01/05/2014	10	2	2	-		
Saint Germain les Corbeil	01/01/2016	25	0	0	-		
Vert le Grand	01/01/2016	13	13	13	15%		
Avrainville*	Fusion	24	0	0	-		
Cheptainville*	Fusion	13	0	0	-		
Guibeville*	Fusion	3	0	0	-		
Leudeville*	Fusion	13	0	0	-		
Marolles-en-Hurepoix*	Fusion	21	0	0	-		
Saint Vrain*	Fusion	56	0	0	-		
Lardy*	Fusion	22	0	0	-		
Bouray*	Fusion	21	0	0	-		
Janville*	Fusion	36	0	0	-		
Total		888	71	344			

* au 1^{er} janvier 2017

Observations :

Seules les habitations dont l'ANC sera maintenu sont comptabilisées ici. Pour le calcul du taux de conformité des dispositifs, les habitations en ANC qui sont raccordables n'ont pas été comptabilisées.

7.4 TARIFS ET RECETTES

7.4.1 Tarif du contrôle de l'assainissement non collectif

Le Comité Syndical a délibéré sur les tarifs de l'assainissement non collectif le 17 décembre 2015.

Le montant de la redevance relative au diagnostic des assainissements non collectifs (ANC) s'élève à 57 € TTC par installation existante au 1^{er} janvier 2017. Une prestation de 205,70 € TTC est demandée pour les installations neuves (deux contrôles sont réalisés).

7.4.2 Recettes d'exploitation du service

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Recettes totales du service (en €)	9 481	10 245	6 648	8 421	9 196	11 313
Recettes liées à l'exécution du service (en €)	7 207	6 737	6 648	8 421	9 196	11 313
Total des installations contrôlées	132	119	118	152	166	344

** pour des raisons administratives, les titres 2016 ont été émis sur l'exercice 2017*